



Conseil Municipal du 02/07/2019



Point d'information sur le lotissement

LOTISSEMENT LA GARENNE

Viabilisation de 29 lots et d'un parking avec espace vert et chemin d'agrément

3 phases :

1ère phase : 13 parcelles

2ème phase : 10 parcelles

3ème phase : 6 parcelles

Coût prévisionnel des travaux (provisoire) : 1 045 896,25 € HT

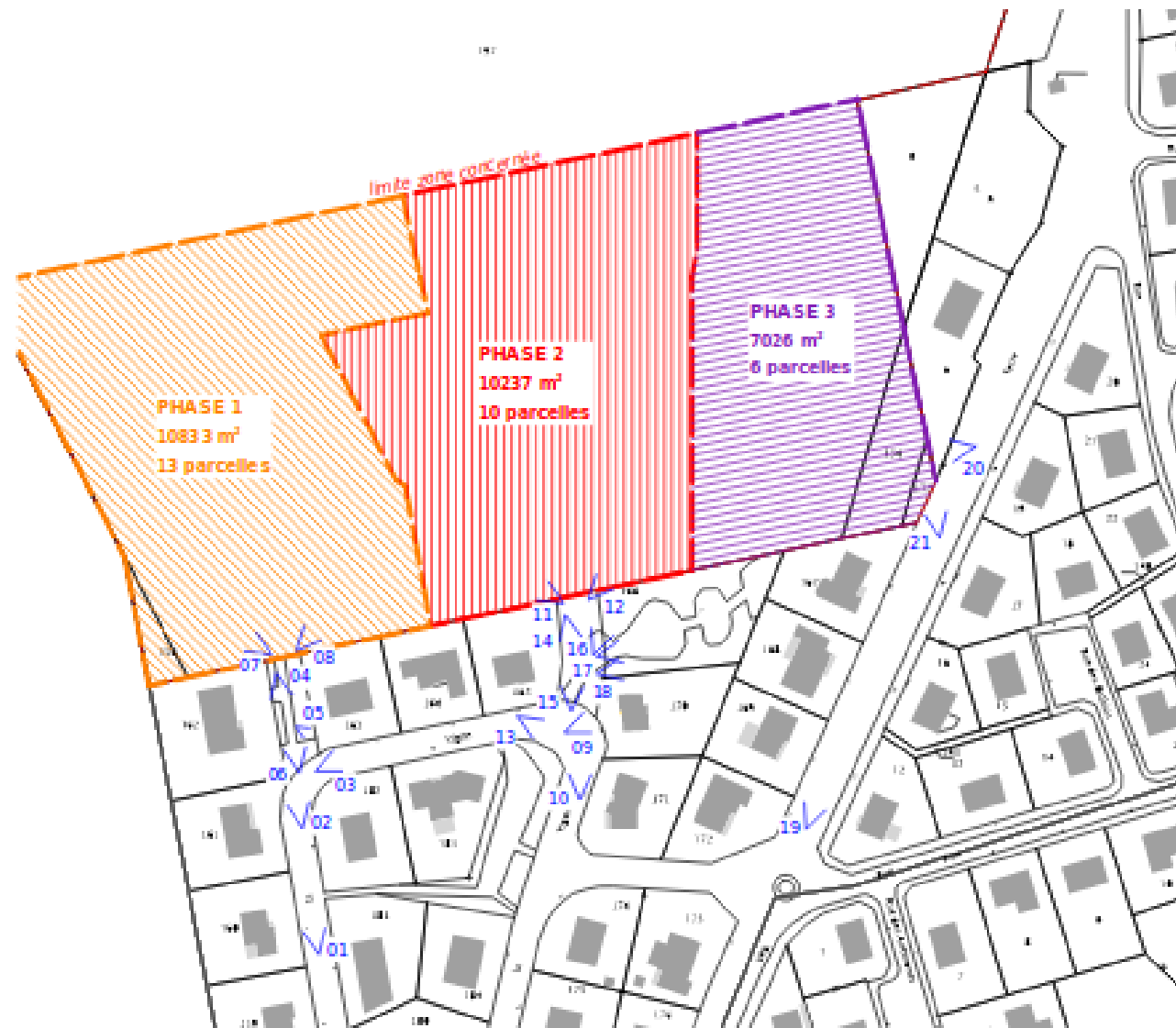
Tranche 1 : 444 113,25 € HT (avec la tranche optionnelle)

Tranche 2 : 356 105,25 € HT

Tranche 3 : 245 677,75 € HT

dépôt permis d'aménager le 17 Avril (3 mois d'instruction)

LOTISSEMENT LA GARENNE



LOTISSEMENT LA GARENNE





LOTISSEMENT LA GARENNE

**Groupement de maîtrise d'œuvre : PASCUAL / VRD
CONSEIL/ADEQUAT ENVIRONNEMENT/DELALOI**

- Début Juillet : consultation des entreprises pour la 1ère tranche : 3 lots**
- Parking avec espace vert en tranche optionnelle**
- Travaux à partir d'octobre**
- 3 lots :**
 - 1 : Assainissement – eau potable**
 - 2 : Voirie – Terrassement – Génie civil réseaux secs**
 - 3 : Eclairage**



Nouvelle organisation du pôle scolaire

Organisation nouveau pôle scolaire

L'organisation du service comprend

- Le scolaire (ATSEM)
- Le périscolaire (La garderie, la restauration scolaire, le transport scolaire, l'administratif)
- L'entretien du pôle scolaire.

L'arrivée du pôle scolaire est l'occasion de revoir le fonctionnement du service (contrats de petite durée qui sont compliqués à remplacer en cas d'absence, des agents cloisonnés dans leurs tâches)

Les besoins étant parfois réduits à quelques heures par semaine, l'association de plusieurs services, entretien-ludothèque-scolaire-périscolaire permet de travailler avec des agents à temps plein.

Organisation nouveau pôle scolaire

Objectifs:

- redistribuer des tâches à l'ensemble de l'équipe et utiliser les compétences au mieux
- consolider des temps de travail pour limiter la précarisation des agents et favoriser l'accès aux formations et le développement des compétences,

Le nombre d'heures effectuées et le nombre d'agents sont adaptés pour respecter les normes. Le but est d'optimiser le service dans le respect des besoins d'encadrement des enfants.

Passage de 20 agents scolaires et périscolaires à 17. Une classe de maternelle en moins pour la rentrée scolaire 2019 permet de réaffecter un poste contractuel d'ATSEM. A noter le départs de 3 agents (1 départ en retraite, un départ volontaire et un non renouvellement d'un CDD).

Organisation nouveau pôle scolaire

PÔLE SCOLAIRE							
	Emploi	Périscolaire	Transports scolaires	Restauration scolaire	Scolaire	Administratif	Entretien pôle scolaire
2018-2019	Heures	2016	1080	5434	5544	2740	5953
	ETP	1,25	0,67	3,38	3,45	1,71	3,70
	Total	14,16 ETP					
2019-2020	Heures	2187	432	6030	4500	2478	5635
	ETP	1,36	0,27	3,75	2,80	1,54	3,51
	Total	13,23 ETP					

Organisation nouveau pôle scolaire

- 6 agents ont un temps de travail qui augmente
- Une ATSEM contractuelle est intégrée au périscolaire
- Les ATSEM garde le même nombre d'heures mais leurs tâches évoluent.
- La cuisinière passe à temps complet (33h actuellement). Elle est mise à disposition du collège 27h semaine.
- L'aide cuisinière conserve son nombre d'heure. Elle est mise à disposition du collège 21h par semaine.

-> Les modifications du tableau des effectifs seront soumises au Conseil Communautaire du 03/07/2019 puis en septembre/octobre pour celles nécessitant un avis préalable des CT/CAP



RUE VERTE – AFFAISSEMENT RESEAU PLUVIAL – FUITE DE GAZ

TRAVAUX RUE VERTE : AFFAISSEMENT RESEAU D'EAU PLUVIAL – FUITE DE GAZ

Travaux rue verte prévus au marché : réseau eau potable et voirie



TRAVAUX RUE VERTE : AFFAISSEMENT RESEAU D'EAU PLUVIAL – FUITE DE GAZ

06/06/2019 : en réalisant le branchement d'eau potable de carrefour, l'entreprise STPVENCE a constaté que l'une des 2 canalisations d'eau pluviale de la rue verte était affaissée.

Le 11/06/2019 : La ville commande une inspection télévisée des réseaux en urgence. La prestation sera prise en charge par VEOLIA dans le cadre de la DSP.

Le 12/06/2019 : inspection télévisée en cours. Une partie du réseau ne peut être inspectée (en charge).

TRAVAUX RUE VERTE : AFFAISSEMENT RESEAU D'EAU PLUVIAL – FUITE DE GAZ



TRAVAUX RUE VERTE : AFFAISSEMENT RESEAU D'EAU PLUVIAL – FUITE DE GAZ

Le 12/06/2018 (suite)

STP Vence terrasse pour connaître l'état du réseau d'eau pluvial en passant à plus d'un mètre du tracé des réseaux fournis par GRDF dans le cadre des DICT, tracé qui se devait d'être en précision de classe A, à savoir précis à 50 cm près.

STP Vence touche la canalisation de Gaz mal géoréférencée, ce qui génère une fuite de gaz vers 10h30

En moins d'un quart d'heure, la police, la gendarmerie, les pompiers et GRDF sont sur place. Par sécurité, les ouvriers du chantier de la rue verte et du chantier du pôle scolaire sont évacués. Les personnes présentes à la réunion de chantier du pôle scolaire qui avait lieu au même moment ont également été évacuées.

Les clients et le personnel de Carrefour sont confinés dans le magasin, puis évacués dans le calme.

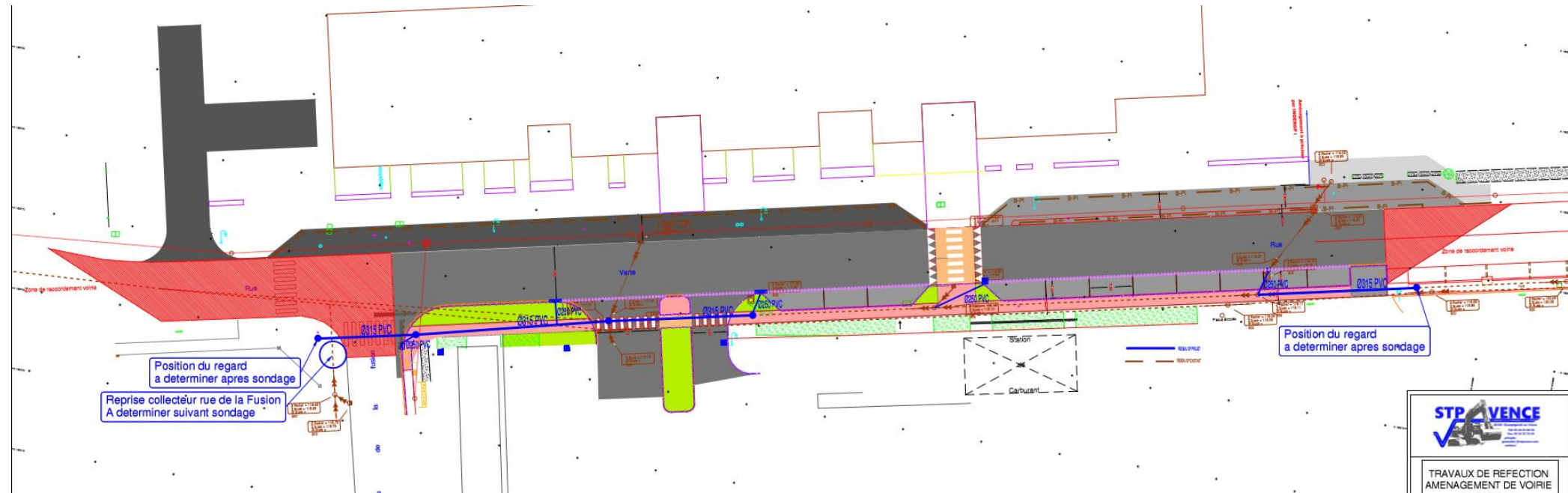
La rue et le magasin Carrefour sont restés inaccessibles jusqu'à 14h30.

TRAVAUX RUE VERTE : AFFAISSEMENT RESEAU D'EAU PLUVIAL – FUITE DE GAZ

résultats passage caméra :
70 ml affaissés
le reste correct



TRAVAUX RUE VERTE : AFFAISSEMENT RESEAU D'EAU PLUVIAL – FUITE DE GAZ





SYNTHÈSE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

*Service public d'eau potable
de Ville de Vouziers*



Contexte contractuel

Le contrat

- **Nature du contrat** : Affermage
- **Date de début du contrat** : 01/01/2001
- **Date de fin du contrat** : 31/12/2020
- **Délégataire** : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- **Avenants particuliers** :

Le périmètre

- **Contractant** : VOUZIERS
- **Périmètre du service** : VOUZIERS

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
3	27/03/2014	Adaptation du règlement de service pour la prise en compte de diverses dispositions réglementaires
2	30/12/2011	Prise en charge du renouvellement des branchements en plomb.
1	01/12/2003	Intégration de la nouvelle usine de traitement

Organisation

TERRITOIRE MARNE-ARDENNES



Eric PAZIK
Responsable Travaux Réseau Ardenne
Mob. : 06 11 98 32 57
eric.pazik@veolia.com



Audrey BRAUN
Responsable Ardenne Centre
Mob. : 06 22 33 51 76
audrey.braun@veolia.com



Benjamin GAUTIER
Chargé de Développement
Mob. : 06 34 04 49 66
benjamin.gautier@veolia.com



Pierre LOTTE
Directeur des Opérations Ardenne
Mob. : 06 10 36 63 13
pierre.lotte@veolia.com



Muriel ROUSSEL
Responsable Consommateurs
Mob. : 06 22 09 72 07
muriel.rousseau@veolia.com



Thierry FAUQUET
Directeur du Territoire
Mob. : 06 11 63 57 16
thierry.fauquet@veolia.com

Chiffres clés du service

Abonnés



Habitants desservis

4 577



Abonnés

1 569

Ouvrages



Longueur totale du réseau

43 km



Installations de production

2



Nombre de réservoirs

3

d'une capacité totale de
2 600 m³

Consommation



Volume vendu

205 755 m³



Consommation Moyenne

106 l/hab/j

Moyenne nationale 2014 : 144,6 l/hab/j

Chiffres clés du service

Prix de l'eau

(pour une consommation annuelle de 120m³)



2,81 €/m³

Prix global moyen de l'eau TTC
au 1er janvier 2015 : 2,05 €/m³

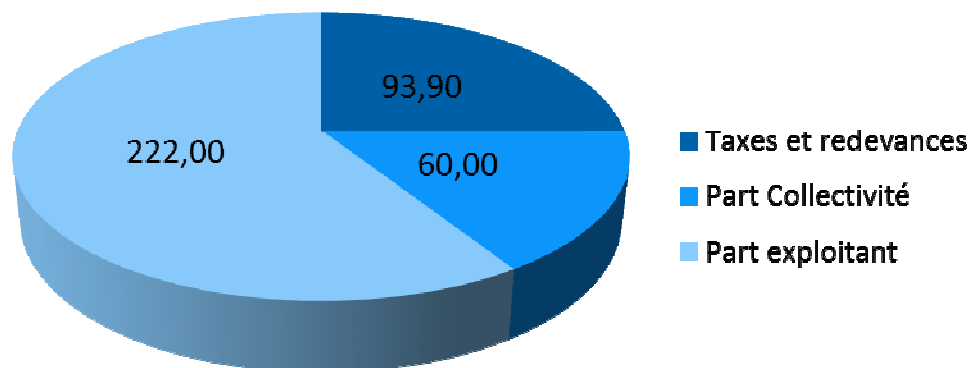
Les recettes du service

- ◆ Part délégataire : 222,00 €
- ◆ Part Collectivité : 60,00 €
- ◆ Taxes et redevances : 93,90 €

Répartition du prix de l'eau

(sur la base d'une facture totale annuelle de 120m³)

Part (en euros)



Grands enjeux et spécificités du service

- 💧 **Gestion de l'eau distribuée :**
 - Rendement de réseaux
 - Qualité de la ressource distribués

- 💧 **Gestion du patrimoine :**
 - Entretien du patrimoine
 - Mise aux normes des infrastructures

- 💧 **Continuité et transparence du service :**
 - Service en ligne
 - Gestion de crise
 - Plateforme de pilotage à distance

- 💧 **Gestion Clientèle :**
 - Disponibilité et assistance
 - Information et Clarté
 - Solidarité et respect de l'environnement



Evolution réglementaire

- ◆ **Nouvelle réglementation « anti-endommagement » des réseaux : volonté d'améliorer la précision de la géolocalisation des réseaux** (décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 et arrêté du 26 octobre 2018).
- ◆ **De nouvelles obligations pour les réseaux d'eau et d'assainissement et leurs gestionnaires :**
 - Coûts des mesures de localisation et/ou des investigations complémentaires préalables à l'exécution des travaux portés à la charge des exploitants si ceux-ci n'ont pas encore été géolocalisés avec la meilleure classe de précision (« classe A »). Au 1er janvier 2026 en zone urbaine et 1er janvier 2032 hors zone urbaine.
 - Dès le 1er janvier 2020, report du tracé des branchements dans les réponses au DT-DICT (pour les branchements dépourvus d'affleurants visibles).
 - Dès le 1er janvier 2020, redéfinition des responsabilités entre les parties prenantes que sont les responsables des travaux, les exploitants et les exécutants de travaux en cas d'arrêt inopiné de chantier (du fait d'une erreur de géolocalisation d'un réseau).
 - Obligation de reportage à la DREAL avec indication des axes de progrès dès le 30 septembre 2020 (pour 2019).

Nos équipes sont à votre disposition pour accompagner votre service dans la mise en œuvre de ces textes importants pour la sécurité des travaux

Autres points sur les évolutions réglementaires ayant un impact sur le service

💧 Point sur la loi Brottes

De gros efforts sont réalisés par Veolia Eau afin de recouvrer les impayés. En revanche, les interdictions imposées par la Loi Brotte limitent le recouvrement des impayés.

💧 Point sur la loi NOTRE

La loi 2018-702 du 3 août 2018, complétée par la circulaire du 28 août 2018, modifie les modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » introduites par la loi NOTRE du mois d'août 2015, tout en en maintenant le principe. Ces modifications portent sur trois points :

- La loi permet dans certaines conditions un report au 1er janvier 2026 du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. En ce cas, c'est le maintien optionnel de cette compétence au profit des communautés de communes (CC). Cette faculté de report ne concerne pas les communes ayant déjà transféré ces compétences, ni les communautés d'agglomération.
- La loi instaure, à l'instar de la loi dite ALUR, une minorité de blocage pour rendre effectif ce report. Cette minorité de blocage doit être constituée d' « au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population qui délibèrent en ce sens » et cela avant le 1er juillet 2019.
- Enfin, si après le 1er janvier 2020 une CC n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou à l'une d'entre elle, la loi lui offre la possibilité de se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Cependant, si une minorité de blocage est réunie dans les 3 mois qui suivent l'adoption de la délibération de la CC, le transfert ne sera pas effectif.

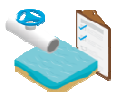
Par ailleurs, la loi prévoit que l'exercice par une CC de la compétence assainissement non collectif ne fait pas obstacle à la possibilité de bénéficier d'un report concernant le transfert de la totalité de la compétence eau et assainissement.

Indicateurs de performance

💧 Efficacité du traitement :

- Rendement de réseaux : **75,1%** (*objectif Grenelle 2 : 67,64%, rappel valeur 2017 : 79,3%, moyenne nationale : 79,3%*)
- Indice linéaire de perte : **4,38** m³/j/km (*rappel valeur 2017 : 3,63 m³/j/km, moyenne nationale : 3,3 m³/j/km*)

💧 Qualité de l'eau distribuée :



Analyses microbiologiques : **100,0%** (*moyenne nationale : 99,4%*)



Analyses physicochimiques : **91,7%** (*moyenne nationale : 98,7%*)

💧 Gestion du patrimoine :

- Taux de renouvellement des réseaux : 0% (*rappel valeur 2017 : %, moyenne nationale : 0,58%*)

💧 Gestion Clientèle :

- Taux d'impayés sur les factures : **1,23%** au 31/12/2018 (*rappel valeur 2017 : 1,08%, moyenne nationale : 1,1%*)



Taux de réclamations écrites : **0,00** pour 1000 clients (*rappel valeur 2017 : 0,00 pour 1000 clients, moyenne nationale : 4,7 pour 1000 clients*)



Taux de respect du délai d'ouverture des branchements : **100,00%** (*rappel valeur 2017 : 100,00%*)

Préconisations Veolia sur l'amélioration du service

Une étude sur la sécurisation de la ressource devrait être lancée afin d'éviter les risques de pénurie en cas d'étiage sévère.

Une étude devrait être menée sur le traitement et l'évacuation des boues de l'usine de traitement d'eau potable.

Le renouvellement des canalisations de distribution d'eau potable de la place de la mairie doit être envisagé.

Des travaux sur les cuves du 750m³ doivent être envisagés (fuites entre les parois et résine vétuste).

L'accès aux cuves du réservoir de 1000m³ doit être sécurisé dans le cadre de Vigipirate.

La ville de Vouziers possède des canalisations AEP en amiante ciment, leur renouvellement doit être pris en compte lors des projets de renouvellement de voirie.

L'essentiel de l'année



Service

La qualité de l'eau et notamment celle à disposition des clients du service est une priorité absolue pour VEOLIA Eau, car elle est un enjeu de santé publique.

Sur tous les services qui lui sont confiés, VEOLIA Eau complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée.

La performance du service regroupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, dans la perspective du changement climatique.

Le rendement de réseau a un taux de 75.1 % pour cette année 2018.

Des recherches de fuites ont été faites tout au long de l'année 2018 sur l'ensemble du réseau de la commune.

Une étude sur la sécurisation de la ressource devrait être lancée afin d'éviter les risques de pénurie en cas d'étiage sévère.

Responsabilité

La gouvernance du service public de l'eau repose sur 3 éléments clés :

- L'autorité organisatrice publique souveraine : la collectivité locale fixe le niveau d'ambition pour le service public, définit les objectifs de performance à atteindre et contrôle l'opérateur,
- Le contrat : il précise les rôles et responsabilités de l'autorité publique et de l'opérateur, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre et le prix du service ainsi que son évolution sur la durée du contrat,
- L'opérateur : VEOLIA Eau opère le service, respecte ses engagements contractuels et assure l'amélioration continue de la performance. Il rend compte à la collectivité et facilite sa mission de contrôle.

VEOLIA Eau respecte la gouvernance mise en œuvre et veille à développer des outils et des pratiques permettant à chacun d'exercer pleinement son rôle.

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- Taux d'interruption du service de l'eau : qui est de 0,64/1000 abonnés en 2018 ;
- Taux de respect d'ouverture des branchements : qui est de 100 % en 2018.



La ressource en eau potable

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production

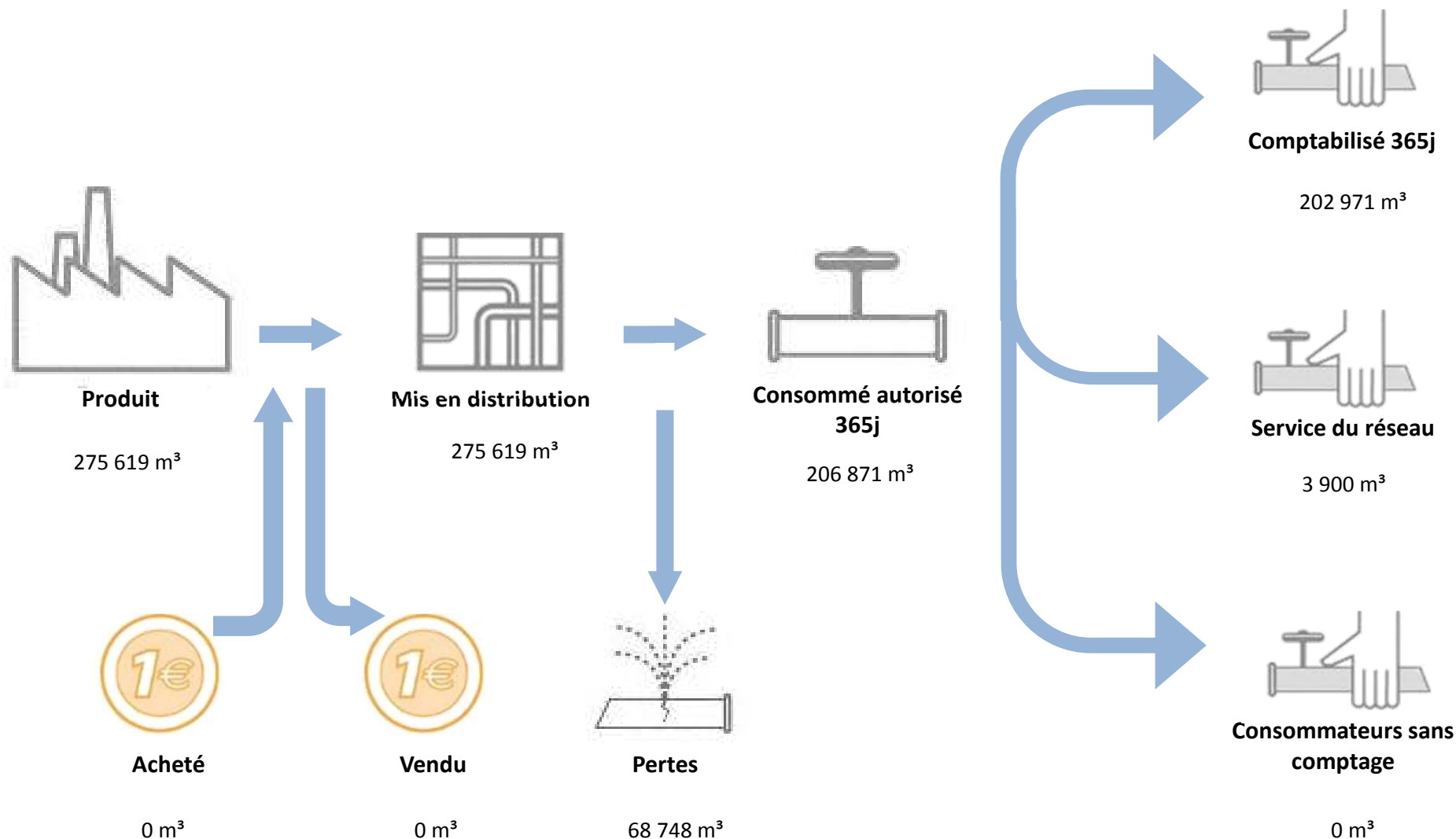
	2014	2015	2016	2017	2018
UPC LONG BEC	60 %	60%	60 %	60 %	60 %
UPC PRE DU MOULIN	60 %	60%	60 %	60 %	60 %

- 💧 Ces ressources disposent d'un **périmètre de protection** dont l'indice d'avancement de protection de la ressource est de **0** %

L'essentiel de l'année



La synthèse des flux de volume





Les besoins en eau potable

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	219 944	198 384	224 111	198 663	205 755	3,6%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	219 944	198 384	224 111	198 663	205 755	3,6%
domestique ou assimilé	202 326	179 193	207 873	181 588	201 531	11,0%
autres que domestiques	17 618	19 191	16 238	17 075	4 224	-75,3%

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	1 609	1 617	1 636	1 617	1 569	-3,0%
domestiques ou assimilés	1 603	1 611	1 630	1 611	1 566	-2,8%
autres que domestiques	6	6	6	6	3	-50,0%



La qualité de l'eau distribuée

- 💧 L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant et par l'Agence Régionale de Santé du département
- 💧 Rappel du taux de conformité microbiologique : **100,0** %

L'étiquette de votre carafe

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	63	95	4	mg/l	Sans objet
Chlorures	18,50	23,30	6	mg/l	250
Fluorures	287	287	1	µg/l	1500
Magnésium	10,80	12,90	4	mg/l	Sans objet
Nitrates	4,20	9,10	15	mg/l	50
Pesticides totaux	0,04	0,04	1	µg/l	0,5
Potassium	3,90	4,24	4	mg/l	Sans objet
Sodium	52	69,50	4	mg/l	200
Sulfates	71,20	98,60	6	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	20,20	29,40	7	°F	Sans objet



L'évolution du nombre de fuites

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	4	7	3	1	2	100,0%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	100%
Nombre de fuites sur branchement	4	2	4	3	5	66,7%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0%
Nombre de fuites sur compteur	6	8	8	5	0	100%
Nombre de fuites sur équipement	1	0	0	2	2	0,0%
Nombre de fuites réparées	15	17	15	11	9	-18,2%

Pour détecter les fuites, nous réalisons chaque année :

- Un suivi quotidien des débits de nuit
- Des campagnes systématiques de recherche de fuites



Les renouvellements réalisés

💧 Renouvellement des compteurs

Renouvellement des compteurs	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de compteurs	1 618	1 623	1 659	1 742	1 752	0,6%
Nombre de compteurs remplacés	25	95	58	263	149	-43,3%
Taux de compteurs remplacés	1,6	5,9	3,5	15,1	8,5	-43,7%



Les renouvellements réalisés

💧 Renouvellement des branchements

- Le nombre de branchements en plomb renouvelés en 2018 est de **1**.



La consommation énergétique et de réactifs

💧 Bilan énergétique du patrimoine

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	258 395	252 152	239 606	309 158	184 170	-40,4%
Autres installations eau	98 489	87 658	91 780	85 643	87 069	1,7%
Installation de production	159 906	164 494	147 826	136 401	90 510	-33,6%



Les indicateurs de suivi du patrimoine

💧 L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

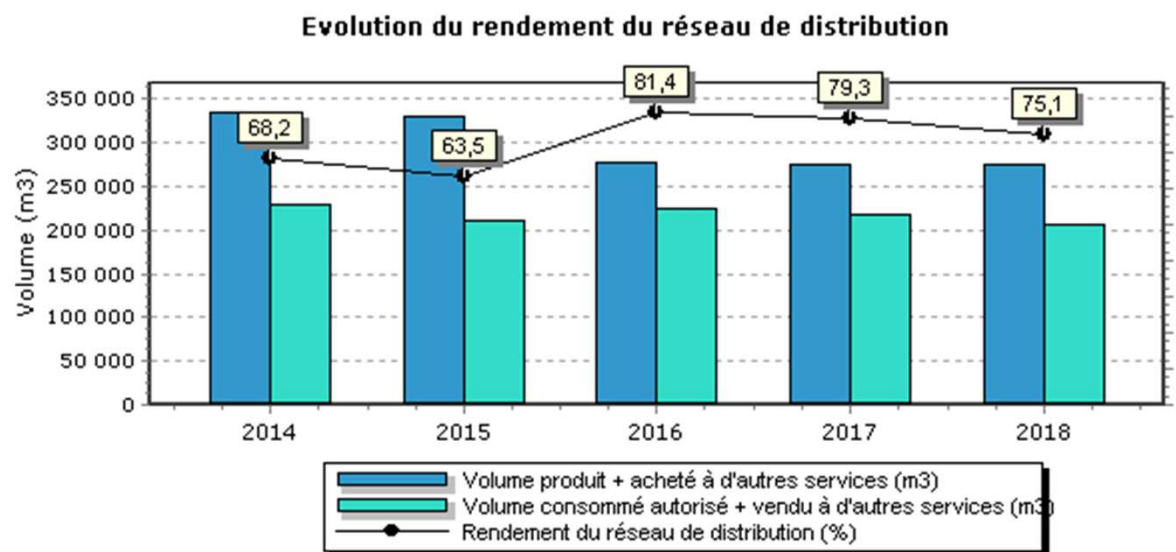
- La valeur de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **60** pour l'année 2018 sur une échelle de 0 à 120

💧 Le Rendement du réseau de distribution (selon l'arrêté du 02/05/2007)

- Avec **275 619** m³ de volume produit, le rendement net du réseau pour l'année 2018 est de **75,1** %
- La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable
- L'objectif de rendement Grenelle 2 est de **67,64** % pour l'année 2018

💧 L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)

- Pour votre service, la valeur de cet indice est de **4,38** (m³/j/km)



L'essentiel de l'année



Les services aux clients

Le taux de réclamations écrites



0,00 pour 1000 clients

Le taux de respect du délai d'ouverture des branchements



100,00 %

La continuité de service

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	3,11	0,00	1,22	2,47	0,64
Nombre d'interruptions de service	5	0	2	4	1
Nombre d'abonnés (clients)	1 609	1 617	1 636	1 617	1 569

L'activité clientèle

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	26	258	125	348	206	-40,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	77	97	113	88	108	22,7%
Taux de clients mensualisés	14,3 %	16,7 %	17,6 %	19,8 %	21,9 %	10,6%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	20,0 %	19,6 %	20,2 %	20,7 %	22,1 %	6,8%
Taux de mutation	4,9 %	6,2 %	7,1 %	5,6 %	7,1 %	26,8%



L'accompagnement de la précarité

- Pour les abonnés rencontrant temporairement des difficultés de paiement, Veolia peut proposer des échéanciers de paiement. Nos conseillers clientèle proposent en outre systématiquement la mensualisation des paiements, qui permet une gestion plus simple et mieux étalée des dépenses d'eau
- Pour les personnes en situation de précarité, nous recherchons en partenariat avec les services sociaux les **solutions les plus adaptées**, en fonction des dispositifs d'aide en vigueur sur le territoire (FSL, aides du CCAS, chèques-eau, etc.)
- Veolia conseille également ses clients pour une consommation d'eau maîtrisée, gage de moindres dépenses

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	10	6	6	4	6
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	564,00	380,00	391,00	164,00	233,00
Volume vendu selon le décret (m3)	219 944	198 384	224 111	198 663	205 755
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	9	27	16	34	15
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés			1	2	3

Le taux d'impayés sur les factures

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés	1,56 %	0,68 %	1,22 %	1,08 %	1,23 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)			13 070	7 067	7 385
Montant facturé N - 1 en € TTC			1 074 393	653 305	601 059



1,23 % au 31/12/2018

L'essentiel de l'année



Le management, la santé, la sécurité

- 💧 L'Eau France a obtenu, en novembre 2015, la **triple certification** ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001, délivrée par Afnor Certification
- 💧 Cette triple certification valide, via un tiers indépendant, **l'efficacité des méthodes et des outils métiers** mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise
- 💧 Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend aussi des objectifs forts en matière de **santé** et de **sécurité au travail**





L'économie du contrat et son contexte de marché





Les recettes du service de l'eau

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

- Ces recettes correspondent à l'**application des tarifs aux abonnements et aux volumes vendus** durant l'année écoulée en tenant compte des :

- Eventuelles évolutions tarifaires au cours de l'année
- Eventuelles tarifications spécifiques (forfaits, poteaux d'incendie...)

- Les **produits des travaux** correspondent aux travaux réalisés par l'exploitant durant l'année

- Les **produits accessoires** correspondent aux :

- Recettes issues de l'application du règlement de service
- Recettes liées à la facturation de produits pour compte de tiers

Etat détaillé des produits (1) Année 2018

Collectivité: H5240 - VOUZIERES

Eau

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	383 955	358 108	-6.73 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	363 008	377 737	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	20 947	- 19 629	
Exploitation du service	383 955	358 108	-6.73 %
Produits : part de la collectivité contractante	104 720	95 258	-9.04 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	100 204	102 440	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 515	- 7 182	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	18 212	18 792	3.18 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	18 212	18 792	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	82 395	79 263	-3.80 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	76 302	84 079	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	6 093	- 4 816	
Collectivités et autres organismes publics	205 327	193 313	-5.85 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	6 065	8 003	31.95 %
Produits accessoires	17 435	16 286	-6.59 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/9/19

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

L'économie du contrat et son contexte de marché



Les coûts de la délégation

- Les charges du service baissent de **1,23%** par rapport aux charges en 2017
- La rubrique « pertes sur créances irrécouvrables » constate les seules créances considérées comme **définitivement irrécouvrables**. Elle ne permet donc pas encore de rendre compte dès à présent de la dégradation des conditions de recouvrement

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2018 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: H5240 - VOUZIERES

Eau

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
PRODUITS	612 781	575 711	-6.05 %
Exploitation du service	383 955	358 108	
Collectivités et autres organismes publics	205 327	193 313	
Travaux attribués à titre exclusif	6 065	8 003	
Produits accessoires	17 435	16 286	
CHARGES	634 236	626 429	-1.23 %
Personnel	151 471	148 498	
Energie électrique	30 460	16 153	
Produits de traitement	19 502	17 786	
Analyses	2 161	973	
Sous-traitance, matières et fournitures	18 884	46 489	
Impôts locaux et taxes	17 994	13 429	
Autres dépenses d'exploitation	56 949	46 735	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	12 419	5 260	
<i>engins et véhicules</i>	26 123	26 338	
<i>informatique</i>	12 317	15 860	
<i>assurances</i>	- 304	- 772	
<i>locaux</i>	8 079	12 053	
<i>autres</i>	- 1 683	- 12 004	
Contribution des services centraux et recherche	11 873	21 271	
Collectivités et autres organismes publics	205 327	193 313	
Charges relatives aux renouvellements	13 117	12 751	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	13 117	12 751	
Charges relatives aux investissements	90 590	91 949	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	90 590	91 949	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	10 105	10 417	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	5 800	6 661	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 21 455	- 50 718	NS
RESULTAT	- 21 454	- 50 718	NS

Qui sommes-nous ?

- Le N°1 mondial des services de l'eau et de l'assainissement.
- 171 millions de personnes desservies en eau potable et assainissement
- Notre objectif : répondre aux besoins de nos clients en privilégiant une relation de proximité favorable à une gestion durable de l'eau

Contact



Veolia Eau France

30 rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers

www.veolia.com



SYNTHÈSE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

*Service public d'assainissement
de Ville de Vouziers*



Contexte contractuel

Le périmètre

- ◆ **Contractant** : VOUZIER
- ◆ **Périmètre du service** : VOUZIER

Le contrat

- ◆ **Nature du contrat** : Affermage
- ◆ **Date de début du contrat** : 01/01/2015
- ◆ **Date de fin du contrat** : 31/12/2026
- ◆ **Délégataire** : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux

Organisation

TERRITOIRE MARNE-ARDENNES



Eric PAZIK
Responsable Travaux Réseau Ardennes
Mob. : 06 11 98 32 57
eric.pazik@veolia.com



Audrey BRAUN
Responsable Ardennes Centre
Mob. : 06 22 33 51 76
audrey.braun@veolia.com



Benjamin GAUTIER
Chargé de Développement
Mob. : 06 34 04 49 66
benjamin.gautier@veolia.com



Pierre LOTTE
Directeur des Opérations Ardennes
Mob. : 06 10 36 63 13
pierre.lotte@veolia.com



Muriel ROUSSEL
Responsable Consommateurs
Mob. : 06 22 09 72 07
muriel.rousseau@veolia.com



Thierry FAUQUET
Directeur du Territoire
Mob. : 06 11 63 57 16
thierry.fauquet@veolia.com

Chiffres clés du service

Abonnés



Habitants desservis

4 577



Abonnés

1 347

Ouvrages



Longueur totale du réseau

55 km



Installations de dépollution

1

d'une capacité totale de

9 000 éq. Hab.



Nombre de postes de
refoulement

5

Traitement



Assiette de la redevance

185 271 m³

Chiffres clés du service

Prix de l'assainissement

(pour une consommation annuelle de 120m³)



2,54 €/m³

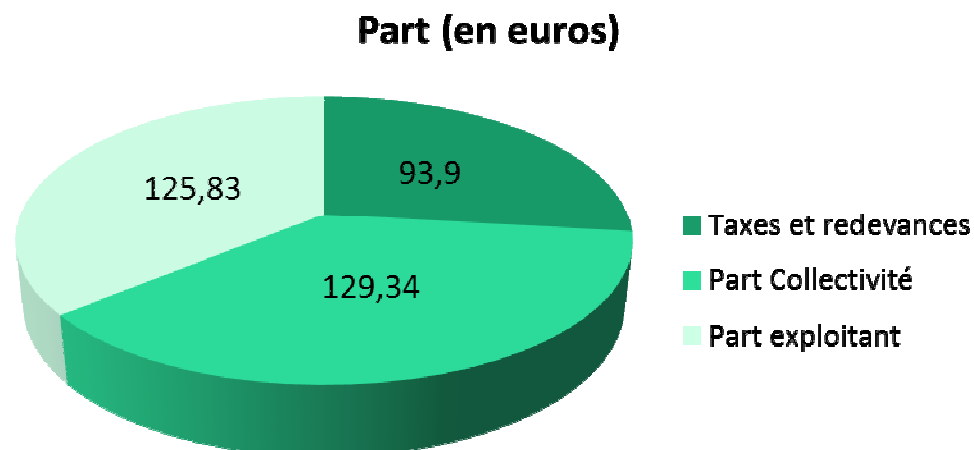
Prix global moyen de l'assainissement
TTC au 1er janvier 2015 : 1,93 €/m³

Les recettes du service

- ◆ Part délégataire : 125,83 €
- ◆ Part Collectivité : 129,34 €
- ◆ Taxes et redevances : 93,90 €

Répartition du prix de l'assainissement

(sur la base d'une facture totale annuelle de 120m³)



Grands enjeux et spécificités du service

◆ Efficacité du traitement par rapport aux caractéristiques des effluents :

- Conformité des stations
- Conformité de la performance

◆ Gestion du patrimoine :

- Entretien du patrimoine
- Mise aux normes des infrastructures

◆ Continuité et transparence du service :

- Service en ligne
- Gestion de crise
- Plateforme de pilotage à distance

◆ Gestion Clientèle :

- Disponibilité et assistance
- Information et Clarté
- Solidarité et respect de l'environnement
- Enjeux, nuisances/odeurs spécifiques



Evolution réglementaire

- ◆ **Nouvelle réglementation « anti-endommagement » des réseaux : volonté d'améliorer la précision de la géolocalisation des réseaux (décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 et arrêté du 26 octobre 2018)**
- ◆ **De nouvelles obligations pour les réseaux d'eau et d'assainissement et leurs gestionnaires :**
 - Coûts des mesures de localisation et/ou des investigations complémentaires préalables à l'exécution des travaux portés à la charge des exploitants si ceux-ci n'ont pas encore été géolocalisés avec la meilleure classe de précision (« classe A »). Au 1er janvier 2026 en zone urbaine et 1er janvier 2032 hors zone urbaine.
 - Dès le 1er janvier 2020, report du tracé des branchements dans les réponses au DT-DICT (pour les branchements dépourvus d'affleurants visibles).
 - Dès le 1er janvier 2020, redéfinition des responsabilités entre les parties prenantes que sont les responsables des travaux, les exploitants et les exécutants de travaux en cas d'arrêt inopiné de chantier (du fait d'une erreur de géolocalisation d'un réseau).
 - Obligation de reportage à la DREAL avec indication des axes de progrès dès le 30 septembre 2020 (pour 2019).

Nos équipes sont à votre disposition pour accompagner votre service dans la mise en œuvre de ces textes importants pour la sécurité des travaux

Autres points sur les évolutions réglementaires ayant un impact sur le service

💧 Point sur la loi Brottes

De gros efforts sont réalisés par Veolia Eau afin de recouvrer les impayés. En revanche, les interdictions imposées par la Loi Brotte limitent le recouvrement des impayés.

💧 Point sur la loi NOTRe

La loi 2018-702 du 3 août 2018, complétée par la circulaire du 28 août 2018, modifie les modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » introduites par la loi NOTRe du mois d'août 2015, tout en en maintenant le principe. Ces modifications portent sur trois points :

- La loi permet dans certaines conditions un report au 1er janvier 2026 du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. En ce cas, c'est le maintien optionnel de cette compétence au profit des communautés de communes (CC). Cette faculté de report ne concerne pas les communes ayant déjà transféré ces compétences, ni les communautés d'agglomération.
- La loi instaure, à l'instar de la loi dite ALUR, une minorité de blocage pour rendre effectif ce report. Cette minorité de blocage doit être constituée d' « au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population qui délibèrent en ce sens » et cela avant le 1er juillet 2019.
- Enfin, si après le 1er janvier 2020 une CC n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou à l'une d'entre elle, la loi lui offre la possibilité de se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Cependant, si une minorité de blocage est réunie dans les 3 mois qui suivent l'adoption de la délibération de la CC, le transfert ne sera pas effectif.

Par ailleurs, la loi prévoit que l'exercice par une CC de la compétence assainissement non collectif ne fait pas obstacle à la possibilité de bénéficier d'un report concernant le transfert de la totalité de la compétence eau et assainissement.

Indicateurs de performance

💧 Efficacité du traitement :

- Conformité des performances des équipements d'épuration : **100%** (*rappel valeur 2017 : 100%, moyenne nationale : 96,9%*)



Taux d'évacuation des boues suivant une filière conforme : **100%** (*rappel valeur 2017 : 100%, moyenne nationale : 98,7%*)



Conformité réglementaire des rejets : **100,0%**

💧 Gestion du patrimoine :

- Taux de renouvellement des réseaux : 0,0% (*rappel valeur 2017 : %, moyenne nationale : 0,43%*)

💧 Gestion Clientèle :

- Taux d'impayés sur les factures : **1,35%** au 31/12/2018 (*rappel valeur 2017 : 1,08%, moyenne nationale : 1,4%*)



Taux de réclamations écrites : **0,00** pour 1000 clients (*rappel valeur 2017 : 0,00 pour 1000 clients, moyenne nationale : 2,6 pour 1000 clients*)



Taux de débordement des effluents : **0,00%** (*rappel valeur 2017 : 0,00%*)

Préconisations Veolia sur l'amélioration du service

Ces dernières années, d'importants phénomènes d'infiltrations se sont produits face à l'hôpital (Place Hourtoule). Nous avons colmaté certaines fissures dans le réseau mais la totalité du tronçon reste à renouveler en raison de son état très dégradé.

Equiper les déversoirs d'orages en équipements de mesures et de surveillance comme demandés dans l'arrêté de Juillet 2015.



Les réalisations clés 2018

💧 Les faits marquants

Principaux faits marquants de l'année

Pour rappel, une nouvelle station d'une capacité de 9 000 EH a été mise en place en 2014.

En 2018, 932 m³ ont été évacués par le déversoir en tête de station.

Sur les 14 bilans réalisés en Conditions Normales de Fonctionnement, pour les paramètres DCO, DBO5 et MES ; les rendements moyens annuels sont supérieurs à 95%.

6 bilans ont été réalisés sur les paramètres NTK, NGL et Pt. Les rendements moyens sont respectivement de 87%, 80% et 94%.

Les bilans sont conformes à 100%.

Propositions d'amélioration

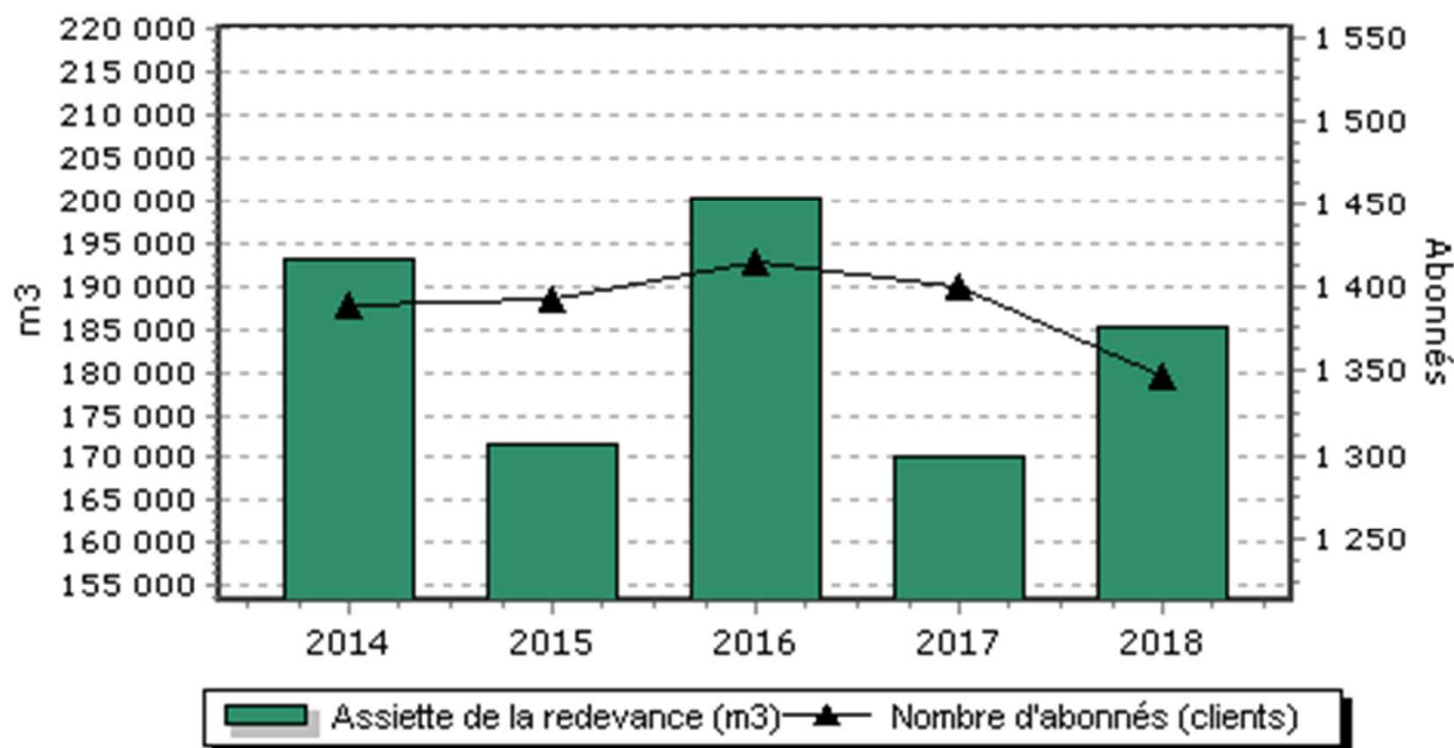
Les inspections télévisées du réseau d'assainissement (nouveau contrat) pourront permettre désormais de mieux identifier les problèmes d'infiltration ou d'exfiltration. Un important programme de réhabilitation est en cours d'élaboration.

L'essentiel de l'année



L'évolution du nombre de clients et de l'assiette de la redevance

Evolution comparative du nombre d'abonnés et de l'assiette de redevance





Le curage et les désobstructions des canalisations et des branchements

Interventions de curage préventif	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	617	610	639	610	635	104%
sur canalisations			29		25	100%
sur accessoires	617	610	610	610	610	0%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	617	610	610	610	610	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	3 450	5 300	5 345	5 565	5270	-5.3%

Nombre de désobstructions 2018

- 0 sur réseau et branchements
- sur canalisations

En 2018, le **taux de curage curatif** est de u/1000 clients

En 2018, le **taux de points noirs** (au moins 2 interventions dans l'année) est de pour 100 km de réseau

En 2018, le **linéaire de canalisations curées** représente % du linéaire du réseau

Interventions curatives	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	6	2	4	5	6	120%
sur canalisations	6	2	4	5	6	120%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	625	185	660	500	60	-88%

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	25 396	25 396	25 396	25 402	25 402	0,0%



La conformité des systèmes de traitement

Conformité des performances des équipements

Conformité des performances des équipements d'épuration

	2014	2015	2016	2017	2018
Performance globale du service (%)	12	100	100	100	100
STEP 2014 de Vouziers	0	100	100	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité réglementaire des rejets

Conformité réglementaire des rejets

	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)		100,00
STEP 2014 de Vouziers		100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.



La consommation énergétique et de réactifs

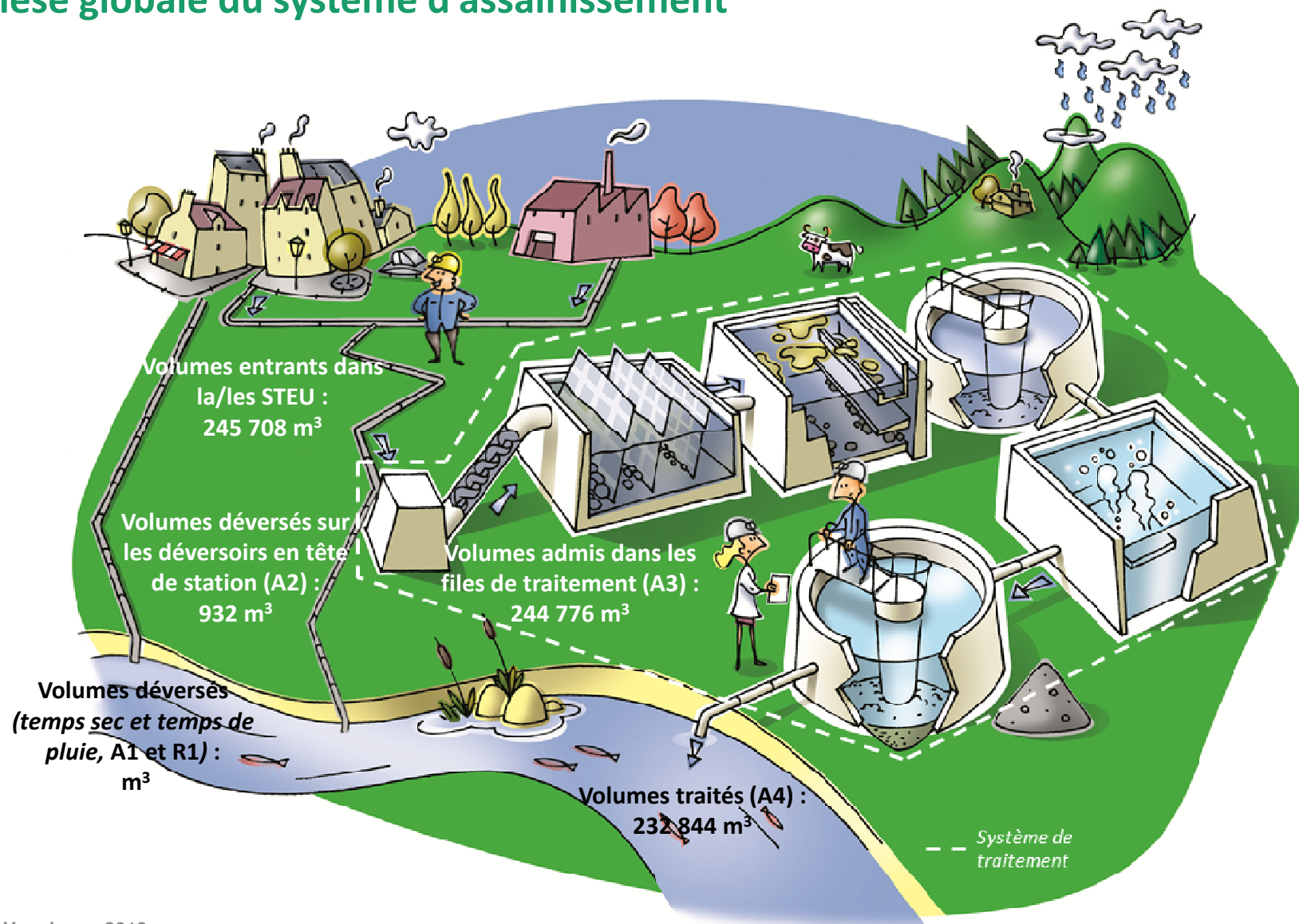
💧 Bilan énergétique du patrimoine

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	452 570	395 258	484 217	548 515	363 339	-33,8%
Usine de dépollution	381 845	328 788	424 080	478 183	363 339	-24,0%
Postes de relèvement et refoulement	70 725	66 470	60 137	70 332	57 653	-18%
Energie consommée facturée (kWh)	321 384	897 036	486 066	482 467	397 520	-17,6%
Usine de dépollution	309 858	860 662	466 222	462 504	364 006	-21,3%
Postes de relèvement et refoulement	11 526	36 374	19 844	19 963	33 514	67,9%

L'essentiel de l'année



Synthèse globale du système d'assainissement





Le devenir des boues et des autres sous-produits

- En 2018, le traitement des eaux usées par les ouvrages d'épuration a généré les **sous-produits** suivants :
 - Masse de refus de dégrillage évacués : **5,0 t**
- Pour l'année 2018, le **taux de boues issues des ouvrages d'épuration** évacuées selon des filières conformes à la réglementation est de **100 %**

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)		100	100	100	100
STEP 2014 de Vouziers		100	100	100	100



Les indicateurs de performance concernant le réseau

- L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**
 - La maîtrise du patrimoine est quantifiée sur **9 thèmes** qui sont suivis tous les ans
 - La valeur de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de collecte des eaux usées est de **29** pour l'année 2018 sur une échelle de 0 à 120
- L'Indice de connaissance des rejets**
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte est de **29** pour l'année 2018 sur une échelle de 0 à 120

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		90 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B		45	29
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
VP260	Localisation des autres interventions	10	
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
Total:		120	29

L'essentiel de l'année



L'accompagnement de la précarité

- ◆ Pour les abonnés rencontrant temporairement des difficultés de paiement, Veolia peut proposer des échéanciers de paiement. Nos conseillers clientèle proposent en outre systématiquement la mensualisation des paiements, qui permet une gestion plus simple et mieux étalée des dépenses d'eau
- ◆ Pour les personnes en situation de précarité, nous recherchons en partenariat avec les services sociaux les **solutions les plus adaptées**, en fonction des dispositifs d'aide en vigueur sur le territoire (FSL, aides du CCAS, chèques-eau, etc.)
- ◆ Veolia conseille également ses clients pour une consommation d'eau maîtrisée, gage de moindres dépenses

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	0	0	0	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assiette totale (m3)	193 281	171 504	200 486	170 252	185 271

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année		27	16	34	15
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés			1	2	3

Le taux d'impayés sur les factures

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés	0,00 %	0,68 %	1,24 %	1,08 %	1,35 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)			13 070	5 575	6 185
Montant facturé N - 1 en € TTC			1 051 373	515 425	456 592



1,35 % au 31/12/2018

L'essentiel de l'année



Le management, la santé, la sécurité

- ◆ L'Eau France a obtenu, en novembre 2015, la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001, délivrée par Afnor Certification
- ◆ Cette triple certification valide, via un tiers indépendant, **l'efficacité des méthodes et des outils métiers** mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise
- ◆ Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend aussi des objectifs forts en matière de **santé** et de **sécurité au travail**



L'économie du contrat et son contexte de marché



Les recettes du service

- Ces recettes correspondent à l'**application des tarifs** aux **abonnements** et aux **volumes assiettes** durant l'année écoulée en tenant compte des :
 - Eventuelles évolutions tarifaires au cours de l'année
 - Eventuelles tarifications spécifiques (traitement matières de vidange...)
- Les **produits des travaux** correspondent aux travaux réalisés par l'exploitant durant l'année
- L'**augmentation des recettes** est liée à la hausse des volumes assujettis : + **4,12** % par rapport à 2017

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1) Année 2018

Collectivité: H5241 - VOUZIERES ASST

Assainissement

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	181 369	188 839	4.12 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	171 069	198 723	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	10 300	- 9 884	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	8 764	8 886	1.39 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	8 764	8 886	
Ristournes	1 705	1 730	1.47 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 705	1 730	
Exploitation du service	191 839	199 456	3.97 %
Produits : part de la collectivité contractante	198 872	184 689	-7.13 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	185 434	198 049	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	13 439	- 13 361	
Redevance Modernisation réseau	50 870	38 094	-25.11 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	46 951	43 152	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 919	- 5 057	
Collectivités et autres organismes publics	249 742	222 783	-10.79 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	179	5 104	NS
Produits accessoires	398	391	-1.76 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/9/19

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

L'économie du contrat et son contexte de marché



Les coûts de la délégation

- Les charges du service augmentent de **0,5%** par rapport aux charges en 2017
- La rubrique « pertes sur créances irrécouvrables » constate les seules créances considérées comme **définitivement irrécouvrables**. Elle ne permet donc pas encore de rendre compte dès à présent de la dégradation des conditions de recouvrement

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Année 2018

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: H5241 - VOUZIERES ASST

Assainissement

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
PRODUITS	442 158	427 734	-3.26 %
Exploitation du service	191 839	199 456	
Collectivités et autres organismes publics	249 742	222 783	
Travaux attribués à titre exclusif	179	5 104	
Produits accessoires	398	391	
CHARGES	485 416	487 852	0.50 %
Personnel	94 658	107 765	
Energie électrique	45 609	36 079	
Produits de traitement	11 427	14 901	
Analyses	1 048	343	
Sous-traitance, matières et fournitures	13 329	26 857	
Impôts locaux et taxes	3 215	5 940	
Autres dépenses d'exploitation	37 352	37 368	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	9 543	8 362	
<i>engins et véhicules</i>	15 843	16 720	
<i>informatique</i>	7 537	11 114	
<i>assurances</i>	- 186	- 531	
<i>locaux</i>	5 031	9 696	
<i>autres</i>	- 416	- 7 994	
Redevances contractuelles	1 705	1 730	
Contribution des services centraux et recherche	7 240	14 842	
Collectivités et autres organismes publics	249 742	222 783	
Charges relatives aux renouvellements	16 132	16 030	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	16 132	16 030	
Charges relatives aux investissements	1 017	1 032	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	1 017	1 032	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 941	2 182	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 43 259	- 60 117	-38.97 %
RESULTAT	- 43 258	- 60 118	-38.98 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

4/9/2019

Qui sommes-nous ?

- Le N°1 mondial des services de l'eau et de l'assainissement.
- 171 millions de personnes desservies en eau potable et assainissement
- Notre objectif : répondre aux besoins de nos clients en privilégiant une relation de proximité favorable à une gestion durable de l'eau

Contact



Département des Ardennes



COMMUNE NOUVELLE DE VOUZIER	
	Plan Local d'Urbanisme
	BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

VERSION 5 du 1^{er} juillet 2019

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil communautaire
du 3 juillet 2019, arrêtant le bilan
de la concertation menée dans le cadre
du projet de Plan Local d'Urbanisme de
Vouziers.

Cachet de la 2C2A et
signature du Président:

Francis SIGNORET



BUREAU D'ÉTUDES DUMAY
28 Avenue Philippoteaux – BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél : + 33 (0)3.24.27.87.87
e-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

Document provisoire

SOMMAIRE

I/ PRÉSENTATION DES ACTIONS LIÉES À LA CONCERTATION.....	2
1.1. RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION.....	2
1.2. MODALITÉS ACCOMPLIES POUR INFORMER LE PUBLIC	2
1.3. MODALITÉS ACCOMPLIES POUR S'EXPRIMER ET ENGAGER LE DÉBAT	14
II/ POINTS RÉVÉLÉS AU COURS DE LA CONCERTATION.....	16
2.1. ANALYSE GLOBALE DES REMARQUES PORTÉES SUR LES REGISTRES	16
2.2. REMARQUES OU DEMANDES ÉCRITES FORMULÉES PAR LES TIERS.....	22
2.3. REMARQUES OU DEMANDES ORALES FORMULÉES PAR LES TIERS.....	23
III/ CONCLUSION : BILAN DE LA CONCERTATION.....	29

I/ PRÉSENTATION DES ACTIONS LIÉES À LA CONCERTATION

1.1. RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION

Les modalités de concertation suivantes ont été définies lors de la séance du conseil municipal de Vouziers le 24 mai 2016 :

- 3) D'organiser la concertation prévue à l'article L.103-3 du Code de l'Urbanisme selon les modalités suivantes :
- Réalisation d'une exposition publique par panneau(x) d'affichage présentant les études au fur et à mesure de leur avancement. Cette exposition sera située dans le hall de la Mairie de Vouziers –Place Carnot – 08400 VOUZIERES,
 - Mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les réactions du public sur le projet pendant toute la durée de son élaboration, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - Article dans le bulletin municipal,
 - Organisation de réunions publiques

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU révisé. A l'issue de cette concertation, M. Le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui l'arrêtera.

© Source : Extrait de la délibération n°2016/45 du conseil municipal de Vouziers (historique) du 24 mai 2016
Modalités de concertation confirmées par délibération le 5 juillet 2016

1.2. MODALITÉS ACCOMPLIES POUR INFORMER LE PUBLIC

☐ AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS DU 24 MAI 2016 ET DU 5 JUILLET 2016

Cet affichage a été mis en place dans les panneaux communaux situés à l'Hôtel de Ville et en plus dans les mairies annexes, concernant la délibération du 5 juillet 2016 (intégration des communes historiques de Terron-sur-Aisne et de Vrizy).

Le Fil

Mars à juin 2017

WWW.VILLE-VOUZIERS.FR

n° 86

INFORMATIONS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VOUZIERS

Brèves

Élections 2017

1 - Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter aux prochaines élections. La loi électorale impose à ses électeurs de présenter au bureau de vote la **carte électorale et une pièce d'identité**. Cela concerne désormais également les bureaux de Vrigny et Terron-sur-Aisne. En cas de défaut de présentation, les personnes pourront se voir refuser le droit de vote même si celles-ci ont leur carte électorale. Si le non-respect de cette disposition est constaté, l'élection sera annulée.

2 - Le bureau de vote de Dora Lévi (ancienne école) est transféré à la salle Bellevue.

3 - Les communes rattachées, Vrigny et Terron-sur-Aisne, conservent leur bureau de vote.

Demande de passeport

Uniquement sur rendez-vous

Le dépôt de dossier ou le retrait du passeport se font sur rendez-vous uniquement au 03 24 30 76 31 (service état civil, Mairie de Vouziers).

A compter du 28 mars 2017, même procédure pour les cartes d'identité, uniquement sur rendez-vous.

Inscriptions dans les écoles publiques de Vouziers

Vous avez jusqu'au 31 mars 2017 pour inscrire votre enfant.

Les inscriptions se déroulent en mairie de Vouziers, service accueil. Sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile, elle vous délivrera un certificat d'inscription sur lequel figurera l'école d'affectation provisoire de l'enfant (écoles Dora Lévi, Avetant ou Dodeman).

Munis de ce certificat, du carnet de santé et du livret de famille, les parents devront se présenter auprès du directeur de l'école d'affectation qui procédera à son admission.

Accueil collectif de mineurs de la Ville de Vouziers

Il se déroulera du 10 juillet au 4 août 2017 (enfants 3 - 13 ans).

Thème : Les détectives en herbe.

Les inscriptions : à partir du 13 juin pour les habitants de Vouziers, Blaise, Chestres, Condé, Terron-sur-Aisne, Vrigny), le 20 juin pour les extérieurs. S'adresser à l'accueil de la mairie de Vouziers.

Zoom sur...

URBANISME

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Vivre aujourd'hui tout en préparant demain...

Le 8 décembre 2015, la ville de Vouziers a décidé d'engager une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette révision implique la mise en place d'une concertation avec le public.

Plusieurs modalités de concertation seront organisées (exposition, réunion publique, article dans le bulletin municipal), mais vous pouvez d'ores et déjà nous donner votre avis au sein du registre de concertation du public.

Donnez-nous votre avis !

Les études de révision du Plan Local d'Urbanisme de Vouziers sont en cours.

Depuis le 22 décembre 2016, un **registre de concertation du public** est mis



à disposition de tous afin de recueillir vos observations liées à l'urbanisme, au cadre de vie, à l'environnement... et à votre vision du territoire.

Celui-ci a pour but d'amener les per-

sonnes intéressées à réfléchir sur le projet de révision du PLU en s'intéressant plus particulièrement aux enjeux, priorités et orientations que pourrait se fixer la commune nouvelle de Vouziers pour organiser son avenir sur les 10 à 15 prochaines années.

Vous constatez des incohérences de zonages sur vos parcelles ? Venez nous en faire part également au sein de ce registre.

Un registre est disponible en mairie de Vouziers, au service Urbanisme, consultable du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Un registre est également disponible au sein des mairies annexes de Vrigny et Terron-sur-Aisne aux jours et heures habituels de permanences à savoir :

- Vrigny : le lundi de 8 h 00 à 12 h 00 et le jeudi de 18 h 00 à 19 h 00
- Terron-sur-Aisne : le lundi de 14 h 00 à 18 h 00



Ces registres seront mis à disposition pendant toute la campagne de concertation avec le public.

suite en page 2

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme Vivre aujourd'hui tout en préparant demain... (suite)

Pourquoi une révision ?

1 - Actualiser le PLU au regard :

- des évolutions intervenues sur le territoire communal depuis 2009 ;
- des évolutions législatives qui imposent entre autres :
 - de lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles ;
 - de lutter contre l'étalement ;
 - de revitaliser le centre-ville ;
 - de créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun.

2 - Revoir les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

3 - Intégrer les communes de Vrigny et Terron-sur-Aisne

4 - Supprimer certaines « incohérences » relevées sur les plans de zonage



Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Il est l'outil principal de mise en œuvre à l'échelle communale de la politique urbaine et environnementale.

- Outil de planification :** il fixe les règles d'urbanisme et les droits à construire sur le territoire.
- Outil de prospection :** il exprime clairement les objectifs de développement et de préservation du territoire communal pour les 10 à 15 prochaines années.

- Outil de protection :** il définit les enjeux environnementaux, patrimoniaux ; garantit la pérennité des exploitations agricoles ; sauvegarde les sites et paysages ; préserve les éléments naturels et urbains remarquables.



La ZPPAUP de Vouziers, commune historique (intitulée « site patrimonial remarquable » depuis juillet 2016)

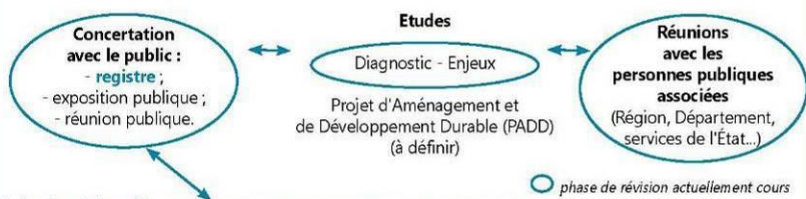
Procédure de révision du PLU (durée de 2 à 3 ans)

L'adoption (phase 1)

Prescription du PLU

La prescription est le fait de décider l'élaboration d'un PLU.
La décision a été arrêtée par délibération du conseil municipal le 24 mai 2016.

L'instruction (phase 2)



L'adoption (phase 3)

Bilan des concertations puis adoption du PLU

Lorsque l'instruction est terminée, le conseil municipal arrête le projet qui est communiqué pour avis aux organismes et personnes qui ont été associés à son élaboration. Ils ont 3 mois pour se manifester.

L'enquête publique (phase 4) et approbation (phase 5)

Enquête publique

Elle permet aux personnes publiques de faire connaître leurs réactions.

Approbation du PLU

Le plan local d'urbanisme est exécutoire, c'est-à-dire qu'il est opposable à tous, administrations comme habitants.

Agenda des

Jeudi 16 mars 2017

Théâtre "Les précieuses ridicules" (comédie).

Tarifs : plein 15 €/ réduit 12 €/ jeune 6 €. À 20 h 30, centre Les Tourelles, salle Annie Girardot.

Org. : Ass. "Les Tourelles".

Vendredi 17 mars 2017

Assemblée générale de l'association familiale catholique de Vouziers-Grandpré, suivie d'une conférence animée par Mgr Daniel Labille, sur "La joie de l'Amour selon le Pape François". À 20 h 15, salle B du CPR rue de l'Agriculture à Vouziers.

Org. : AFC Vouziers-Grandpré.

Samedi 18 mars 2017

3^e dictée nationale du Rotary à Vouziers. Ouverte à tous, adultes et enfants. Accès gratuit et pas d'inscription préalable nécessaire.

À 14 h, au CPR rue de l'Agriculture de Vouziers.

Concert jazz des Ératomanes, à 18 h, à la salle Bellevue de Vouziers. Gratuit. Org. : FJEP/CS.

Loto à la salle des fêtes de Vouziers, à 20 h. Org. : Twirling Club Vouzinois.

Portes ouvertes de l'établissement Saint Louis-Jeanne d'Arc.

Présentation de l'école et du collège Saint-Louis et du lycée professionnel Jeanne-d'Arc par l'équipe éducative. L'école accueille les élèves de la maternelle au CM2, le collège de la 6^e à la 3^e. Le lycée professionnel propose les formations suivantes : CAP ECMS (vente), baccalauréat professionnel ASSP (accompagnement soins et services à la personne, option à domicile), baccalauréat ARCU (accueil relation clients et usagers).

De 9 h à 12 h, rue Bournizet ou rue de Sainte-Marie.

Dimanche 19 mars 2017

Bourse d'échange aéromodélisme et miniatures, exposition, démonstration de RC sur piste de 160 m² avec les *Camions RC Champenois*. Entrée : 2 €, gratuit - de 10 ans. Buvette, petite restauration. De 10 h à 18 h au gymnase Syrienne. Renseignements et inscriptions auprès de Jean-Marc Lagny à aeromodelisme.fjep.vouziers@orange.fr

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cérémonie au monument aux morts à 11 h 15, place Carnot à Vouziers.

Définir notre territoire de demain

La révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Vouziers, est lancée depuis décembre 2015. Un enjeu sur le futur qui concerne le territoire Vouzinois pour ses habitants. Les Vouzinois sont invités à faire part de leurs observations sur le registre de concertation.

Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme, couramment appelé PLU est un document de planification au niveau communal, voté en conseil municipal, qui a pour objectif de rechercher un **équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles**. C'est à l'aide de cet outil que sont instruites les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, etc.).

Il a pour rôle de :

- **déterminer l'affectation principale des sols par zones (résidentielles denses, pavillonnaires, d'activités...)** ;
- **de définir les règles (hauteur maximale, emprise au sol...), qui devront s'imposer à toute construction ou transformation des bâtiments.**

Le PLU pour qui ?

Le PLU concerne tous les habitants de la commune nouvelle de Vouziers. Pendant toute la phase d'élaboration, chacun peut s'exprimer librement pour définir le territoire de demain.

La concertation est ouverte !

► Un registre est à votre disposition en mairie

Exprimez-vous ! Des registres sont à votre disposition en mairie pour recevoir vos remarques et observations. Ces registres sont disponibles et accessibles au sein des mairies de Vouziers (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h



à 17 h), Vrizey (lundi de 8 h à 12 h et jeudi de 18 h à 19 h) et Terron-sur-Aisne (lundi de 14 h à 18 h).

► Informations disponibles sur le site de la ville

Des articles et des informations sur la révision feront l'objet de publications régulières sur le site de la ville.

► Organisation de réunions publiques et exposition publique

Au fur et à mesure de l'avancée des études, des réunions publiques seront organisées, pour la présentation du diagnostic, ainsi que du PADD* et des OAP*.

Une exposition publique sera mise en place dans le hall de l'hôtel de ville de Vouziers, Place Carnot.

L'avancée de l'étude

- 21 février 2017 : Présentation du «Porter A Connaissance» (PAC) de l'État aux personnes publiques associées.
- 27 mars 2017 : Présentation du **diagnostic agricole** à la commission PLU ainsi qu'aux exploitants agricoles.
- 28 mars 2017 : **diagnostic de terrain sur les communes déléguées de Terron-sur-Aisne et Vrizey** afin d'identifier et partager les enjeux des territoires actuellement sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).
- 2 mai 2017 : Diagnostic de terrain sur Vouziers, Blaise, Chestres et Condé-lès-Vouziers.

Prochaines étapes

- 1) Analyse de l'actuel PLU de Vouziers au regard des nouvelles lois en vigueur (ex : lois Grenelle) ;
- 2) Élaboration du PADD à l'échelle de la commune nouvelle.

Que trouve-t-on au sein du PLU ?

1. Rapport de présentation



Diagnostic qui permet de faire ressortir sur de nombreuses thématiques (habitat, emploi, commerces, transports, environnement, loisirs, patrimoine...) la situation de la ville et son évolution depuis une dizaine d'années.

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Véritable cœur du PLU, il expose les objectifs et projets de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement et de développement économique et social.

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire.



4. Le règlement et ses annexes

Règlement : ses articles fixent les règles applicables à tous ceux qui veulent construire, rénover, agrandir ou modifier un bâtiment existant.

Annexes : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), Servitudes, Zone Inondable, etc.



→ Avenir

Révision générale du Plan local d'urbanisme

De nouveaux documents provisoires sont consultables en mairie ou téléchargeables sur le site www.ville-vouziers.fr (onglet cadre de vie).

1) **Le rapport de présentation** : diagnostic qui permet de faire ressortir sur de nombreuses thématiques (habitat, emploi, commerces, transports, environnement, loisirs, patrimoine...), la situation de la ville et son évolution.

2) **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : véritable cœur du PLU, il pose la question du devenir du territoire de Vouziers

pour les 10 à 15 prochaines années. Il expose les objectifs et projets de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement et de développement économique et social.

Les registres sont à disposition du public au service urbanisme, rue de Rennes, pour toutes réclamations, idées, demandes ou échanges.

→ Personnel communal

Recrutement aux services techniques

Camille Imbert, jeune ardennaise âgée de 26 ans a rejoint les services techniques de la Ville de Vouziers à la suite du départ de Willy Destrée qui a travaillé dans nos services pendant 10 ans. Originaire de Charbogne et vivant désormais à Chardeny, Camille a obtenu un Bac STAV (sciences et technologies de l'agro-

nomie et du vivant) à Saint-Laurent ainsi qu'un BTSA en production horticole à Angers avant d'être maraîchère bio à Pontfaverger-Moronvilliers. Elle fait maintenant partie de l'équipe des services techniques et s'occupe de l'entretien des espaces verts ainsi que du fleurissement de la ville.



ÉCONOMIE | VOUZIER ET VOUS 11

→ ACCOR

Aides aux commerçants

Afin de valoriser et de dynamiser le centre-bourg de Vouziers, des fonds du dispositif ACCOR (Accompagnement des commerces situés en milieu rural) sont alloués en faveur des commerçants. Les travaux d'aménagement intérieur, les devantures extérieures et terrasses (réalisés par des professionnels) sont subventionnables (de 45 % à 60 %).

Pour vérifier si vous êtes éligibles à ces aides, vous pouvez vous rapprocher de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à partir de novembre.

Ce dispositif est financé à hauteur de 70 % par le Conseil régional Grand Est et de 30 % par la 2C2A.

Contact : L'Argonne ardennaise, communauté de communes, 44-46 rue du Chemin Salé, Vouziers. Tél. : 03 24 23 94.

Elle vient de s'installer

© NATUROPATHE, IRIDOLOGUE, PRATICIENNE EFT

© 23bis rue Bournizet, Vouziers

Sur rendez-vous

Tél. : 03 24 30 53 94 - 07 89 90 67 51

nathaliecambierjonval@outlook.fr

Nathalie Cambier-Jonval s'est formée à la Faculté Libre de Naturopathie de Dijon, (affiliée FENA). La naturopathie est une médecine de prévention qui cherche la cause profonde et les dysfonctionnements rattachés aux pathologies. Une anamnèse complète, une étude de vos iris, de vos empreintes, lui permettent d'établir votre profil afin de vous aider à mettre en place un programme pour retrouver votre vitalité.

Nathalie propose également des massages et des soins énergétiques.



Novembre 2018 – n° 133

© Source : Extrait du bulletin « Vouziers et vous » - Novembre 2018

Concertation avec le public : une première réunion le 12 mars 2019

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, une première réunion publique se tiendra le **mardi 12 mars 2019 à 18h30 à la salle Bellevue**, située dans le parc Bellevue (deux accès : 51 rue de Condé ou rue Paul Drouot).

La réunion sera consacrée à la présentation synthétique des différents documents (versions provisoires) constituant le Plan Local d'Urbanisme.

Les documents et le registre de concertation du public sont toujours disponibles au service Urbanisme et ce, jusqu'à la fin de la procédure.

1. Rapport de présentation

Diagnostic qui fait ressortir sur de nombreuses thématiques la situation de la ville et son évolution (habitat, emploi, commerces, transports, environnement, loisirs, patrimoine...).

3. Zonage et orientations d'aménagement et de programmation (AOP)

Le zonage définit les différentes zones de la commune (zones constructibles ou non). Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire.

2. Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Véritable cœur du PLU, il pose la question du devenir du territoire de Vouziers pour les 10 à 15 prochaines années. Il expose les objectifs et projets de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement et de développement économique et social.

4. Le règlement et ses annexes

Non élaboré à ce stade de l'instruction du PLU.

Les documents 1, 2 et 3 seront présentés lors de la réunion publique du 12 mars

Dimanche 26 mai 2019

Élections européennes

La Ville recherche assesseurs et scrutateurs bénévoles

pour l'organisation des élections. L'assesseur est chargé de veiller au bon déroulement des opérations de vote par la vérification, à la table de vote, de l'identité des électeurs et par la gestion des listes d'émargement. Le scrutateur, quant à lui, participe au dépouillement des enveloppes et bulletins figurant dans les urnes.

Inscription sur les listes électorales

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales en 2019 et de voter en 2019. Pour voter aux élections européennes, il faut demander à être inscrit sur les listes (communales ou consulaires) **avant le 31 mars 2019**.

► S'adresser au service élection de la Ville de Vouziers, 7 place Carnot (locaux du CCAS). Tél. : 03 24 30 76 40.

→ Urbanisme pratique

L'architecte des Bâtiments de France tient des permanences sur Vouziers

La Communauté de Communes et les services de l'Union départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ont mis en place, depuis janvier 2019, des permanences de l'Architecte des Bâtiments de France sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Ces permanences sont ouvertes à tous les porteurs de projet (particuliers, entreprises, collectivités) et ont lieu tous les premiers mardis de chaque mois au siège de la Communauté de Communes.

Uniquement sur rendez-vous

Les rendez-vous sont à prendre auprès du **service Urbanisme situé à la Mairie de Vouziers**. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 (fermé le jeudi). 03 24 30 76 55

instruction@2c2a.com

En raison de leur succès, il est conseillé de prendre rendez-vous bien avant la date de permanence. Les prochaines dates :

- mardi 2 avril, de 9 h00 à 15 h 30 ;
- mardi 14 mai, de 9 h00 à 12 h00 ;
- mardi 4 juin, de 9 h00 à 12 h00.

Quand consulter l'ABF ?

Pour les projets situés dans le périmètre de protection des monuments historiques (église Saint-Maurille à Vouziers et église Saint-Maurice à Vrizey) car ils **doivent obtenir l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**, en plus de celle du maire.

À savoir, tous travaux de construction et de modifications extérieures, même en dehors de la zone de protection, nécessitent obligatoirement une **autorisation du maire**.

10 VOUZIERES ET VOUS | VIE MUNICIPALE

BRÈVES

Vrîzy : Inauguration

La population est invitée à l'inauguration de la rue Émile Heren qui a subi une rénovation complète. Rendez-vous place Jean Coignard à 11 heures le samedi 15 juin.

Accueil collectif de mineurs de la Ville de Vouziers

du 8 juillet au 2 août 2019 (enfants 3 - 13 ans).
De 9 h à 17 h (possibilité garderie de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h).
Inscriptions à partir du 11 juin (Vouziers, Chestres, Blaise, Condé, Vrîzy, Terron-sur-Aisne), le 17 juin (extérieurs Vouziers).

Train touristique et sauvegarde la ligne

9^e grand prix des Régions «Villes Rail & Transports». La Région Grand Est est récompensée pour son implication dans le projet de pérennisation de la ligne de chemin de fer. Une belle mise en lumière de l'action collective. Félicitations les membres de l'ATVA (Association des Amis de la Traction à Vapeur en Ardennes) et Loïc Perdu, conseiller en gestion ferroviaire, qui ont fait un travail remarquable pour maintenir en vie la ligne d'Amagne à Voncq. Les membres du SIVU-CFTSA et l'ATVA continuent les discussions avec SNCF réseau ferré pour sauver la ligne de Voncq à Challerange, dans un premier temps, en obtenant de la SNCF la superposition touristique.



Mai 2019 - n° 135

→ URBANISME

Deuxième réunion publique : avant-projet de zonage

Rendez-vous le mercredi 5 juin à 18 h à la salle Bellevue pour échanger et partager

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été lancée fin 2015 par délibération du conseil municipal.

Le PLU est un document de planification urbaine qui a pour objectif de prévoir et d'organiser la ville de demain. Il oriente l'aménagement du territoire, en définissant les usages du sol et les possibilités de construire sur chaque terrain.

L'avant-projet de zonage du Plan Local d'Urbanisme, en révision générale, sur la commune nouvelle de Vouziers ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation Sectorielles (OAP) sont disponibles à la consultation du public en format papier au service urbanisme de la mairie de Vouziers (et dans les mairies annexes de Vrîzy et de Terron-sur-Aisne), ainsi qu'en format dématérialisé sur le site de ville www.ville-vouziers.fr rubrique cadre de vie.

La deuxième réunion publique consacrée à l'avant-projet de zonage, aux orientations d'aménagement et de Programmation Sectorielles ainsi qu'au règlement aura



lieu le mercredi 5 juin 2019 à 18 h, salle Bellevue à Vouziers.

Cette réunion sera l'occasion d'échanger - partager sur l'avant-projet de zonage.

Pour rappel le registre de concertation est toujours à disposition du public en mairie de Vouziers et dans les mairies annexes pour y mettre vos observations - annotations et remarques.

La prochaine étape sera l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (zonage, règlements, etc.) avec la préparation du document pour enquête publique.

→ ÉVOLUTION

Marchés publics et dématérialisation

Finis les plis que l'on décachetait cérémonieusement en commission d'appel d'offres... L'ouverture des plis est passée au numérique.

Le 25 avril, les membres ont dépouillé les offres concernant le marché de voirie et réseaux d'eau pluviale pour les rues de Prague et des Vignes de Terron-sur-Aisne sous forme dématérialisée.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les entreprises

doivent déposer leur offre sur une plate-forme en ligne, et plus moyen d'échapper à ces nouvelles modalités.



©

Source : Extrait du bulletin « Vouziers et vous » - Mai 2019

EXPOSITION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLU

Cette exposition publique a démarré en décembre 2016.

Une affiche au format A4 et/ou A3 a été affichée dans les mairies et sur les panneaux d'affichage de la commune nouvelle de Vouziers, pour faciliter l'information et l'affichage dans les lieux publics (rappel de la concertation publique, du registre disponible, etc.).

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Concertation publique - Vouziers / Vrizy / Terron-sur-Aisne

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (ou P.L.U.) est l'outil principal de mise en œuvre à l'échelle communale de la politique urbaine et environnementale.

En plus de fixer les règles d'urbanisme et les droits à construire sur le territoire, il va aussi et surtout exprimer clairement les **objectifs généraux de développement et de préservation du territoire communal**, pour les 10 à 15 prochaines années.

Le P.L.U. vise à donner un cadre de référence et de cohérence opérationnelle pour les différentes actions et opérations publiques ou privées dans les domaines les plus variés (environnement, transport, habitat, activités économiques, reconversion de friches, etc.).



Initialement engagée sur le territoire historique de Vouziers, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Vouziers est étendue aux territoires historiques de Vrizy et de Terron-sur-Aisne, non couverts à ce jour par un document d'urbanisme.

Pourquoi une concertation ?

Cette concertation est mise en œuvre avant le lancement ultérieur d'une enquête publique, au cours de laquelle un commissaire enquêteur effectuera plusieurs permanences en mairie.

Il s'agit ici d'**informer et d'associer le public en amont des études ou des projets d'urbanisme de plus ou moins grande envergure**, le but étant d'aboutir autant que possible à un projet partagé dans l'intérêt général.

La concertation constitue un espace d'information, de dialogue et de débat entre la commune nouvelle, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes intéressées par cette procédure de révision générale du P.L.U.



BUREAU D'ÉTUDES DUMAY
28 avenue Philippepeaux - BP 10078
08203 SEDAN cedex
21 décembre 2016

Comment se déroule-t-elle ?

Lors de la séance du 24 mai 2016, le conseil municipal a défini plusieurs modalités visant la mise en place de cette concertation préalable (exposition publique par panneaux d'affichage, mise à disposition d'un registre, article dans le bulletin municipal, réunions publiques, etc.).

Ces modalités vont être mises en œuvre au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet de révision générale du P.L.U.

Les études sont en cours, mais un registre est déjà mis à votre disposition pour recueillir vos observations liées à l'urbanisme, au cadre de vie, à l'environnement ... et à votre vision du territoire.



➡ **Registre disponible en Mairie de Vouziers, aux jours et heures habituels d'ouverture, et dans chaque mairie « annexe » de Vrizy et Terron-sur-Aisne, aux jours et heures habituels de permanences.**

Une **exposition publique** a été mise en place **dans le hall de la mairie de Vouziers** à compter du 15 mai 2019.



Source : © Ville de Vouziers – Mai 2019
Conception globale des panneaux Ville de Vouziers / BE Dumay



Source : © Ville de Vouziers – Mai 2019
Conception globale des panneaux Ville de Vouziers / BE Dumay

Un article dédié au projet de PLU est paru dans la presse locale le 16 mars 2018, suite au débat sur les orientations générales du P.A.D.D. intervenu en conseil municipal de Vouziers le 13 mars 2018.

32

VOUZIERS ET SA RÉGION

VENDREDI
16 MARS 2018

DÉVELOPPEMENT

Un nouveau visage pour la ville d'ici 2030

VOUZIERS Les élus vont devoir réfléchir à la meilleure façon de faire évoluer le territoire vouzinois.

La rodymanisation du centre-bourg fait partie des axes principaux sur lequel les élus vont devoir mener des actions concrètes. V. K.

LOISIRS

Quatorze participants se sont essayés à la dictée du Rotary.

Le Rotary fait sa dictée

VOUZIERS Comme le dit Bernard Pivot, « La dictée est une ludique et aimable façon de tirer la langue aux mots pour ne pas en avoir peur. » « Alors n'ayez pas peur, tirez la langue aux mots si l'envie vous prend et passez avec nous un bon moment ludique dans un esprit convivial et tolérant », a introduit Christel Faillon, présidente du Rotary-club de Vouziers. La Dictée Nationale du Rotary club avait lieu à la salle du CPR et 14 participants y ont concouru. La dictée s'articule autour de quatre principes : sensibiliser la population à la réalité de l'illettrisme et à ses conséquences, rassembler un large public intergénérationnel, permettre aux rotariens de mieux faire connaître leurs actions et susciter l'intérêt de personnes sensibles à leurs engagements. Collecter des fonds afin de permettre à chacun des clubs de promouvoir la lecture et l'écriture en aidant des associations rompues à ce genre d'activités. Les gagnants sont : Margot Gérard (9-14 ans), Lucie Faillon (14-18 ans). Et chez les adultes : Jean-Claude Bossu. En deuxième : Marie Claude Loursen et troisième : Annie Henry.

L'ACTUALITÉ EN FLASH

NOUART

Marie-Madeleine Dauphy n'est plus

Marie-Madeleine Dauphy est décédée dans sa 97^{ème} année. Pendant de nombreuses années, à côté des différents présidents, elle a assumé sa mission de trésorière de l'Union ardennaise des forces françaises de l'intérieur (U.A.F.F.I.), puis le bureau l'avait nommé trésorière adjointe. L'U.A.F.F.I. était sa famille, son mari porte-drapeau, est rescapé du peloton d'exécution du bois de la Forge à Senuc le 29 août 1944 où ses amis, Maurice Bryce, Gabriel Cailliet et Henri Colard ont été fusillés par le peloton d'exécution allemand en représailles après la capture d'un convoi militaire nazi par les maquisards. Marie-Madeleine, ancienne institutrice, a toujours tenu à assurer son rôle dans le devoir de mémoire envers la jeunesse. Le journal présente à sa famille, ses amis ses sincères condoléances.

“Nous devons donner envie aux gens de venir chez nous plutôt que de se rapprocher des grandes villes”

Yann Dugard, maire de Vouziers et Terron-sur-Aisne, il est important de développer l'attractivité et l'identité du territoire, de créer de bonnes conditions au développement économique, d'améliorer la qualité d'aménagement et le cadre de vie du territoire et aussi et surtout, de maintenir la population. »

Au final, tous les axes de travail sont liés à un même objectif : conserver la population vouzinoise à environ 4 700 habitants. Plusieurs domaines ont d'ores et déjà été mis en avant par les élus locaux, comme la problématique du logement ou le développement du centre bourg. « Le logement doit concerner une grosse partie de notre réflexion, explique Yann Dugard, maire de Vouziers. Des choses ont déjà été réalisées, nous avons pu accompagner les propriétaires dans différentes démarches. L'aménagement de l'hyper-centre va également nous demander une implication particulière. Nous devons donner envie aux gens de venir chez nous plutôt que de se rapprocher des grandes villes. Nous avons un territoire riche, avec de nombreux aspects à faire valoir. »

Les élus vont donc devoir plancher sur l'évolution de leur territoire pour les dix, voir quinze ans à venir. « Il y a toute une logique à mettre en place, nous devons travailler de manière cohérente. La ville dispose de nombreux atouts, comme l'énorme potentiel de nos associations ou encore le dimensionnement de nos équipements. À chaque étape, nous serons amenés à nous rapprocher davantage du terrain. Il est important que le zonage soit pertinent. L'objectif du Plan local d'urbanisme (PLU), dont fait partie le PADD, est de faire valoir les arguments de chacun sur les critères que l'on veut défendre. Nous avons tout intérêt à avoir une réflexion générale. » ■ CHARLOTTE BOULON.

UN OBJECTIF DE 4 700 HABITANTS

Concrètement, les élus locaux vont devoir réfléchir à l'avenir du Vouzinois autour de cinq orientations : la protection des espaces naturels, celles des paysages et espaces agricoles, l'habitat, le transport et son développement, sans oublier l'économie sociale, le développement des axes de communication et du réseau d'énergie. « Si ce projet s'étend évidemment à celui de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise (2C2A), il faut qu'il soit à dimension communale. Ainsi, pour la commune nouvelle de Vouziers, qui comprend également Vrizy

VENDREDI 16
et
SAMEDI 17 MARS 2018

CHÈQUES DIFFÉRÉS DÉBITÉS
LE 6 AVRIL 2018*

*Hors carburant, centre auto et fioul

E.Leclerc

VOUZIERS
Z.I. du Blanc Mont
08400 VOUZIERS

Tél. 03 24 71 70 58
Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 19h30

INFORMATION SUR LES PANNEAUX D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE (*lumiplan*)

Une information a été diffusée préalablement sur les panneaux lumineux plusieurs jours avant les dates de réunions ouvertes au public liées au projet de PLU.

Message du 8 mars 2019 pour réunion du 12 mars

MARDI-12-MARS-18H30
SALLE-BELLEVUE
REVISION-DU-PLU
REUNION-PUBLIQUE
PRESENTATION
DES-DOCUMENTS

Message du 29 mai 2019 pour réunion du 5 juin

MERCREDI-5-JUIN-18H
SALLE-BELLEVUE
2e-REUNION-PUBLIQUE
REVISION-DU-PLU
PLANS-DE-ZONAGE
OAPREGLEMENT
RENS:03-24-30-76-32

© Source :

Ville de Vouziers – Mai 2019

INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET OFFICIEL DE LA VILLE DE VOUZIERS

Des informations sur le projet de PLU ont été diffusées sur le site internet officiel de la Ville de Vouziers, dès la page d'accueil depuis le début des études liées au PLU. Elles ont été complétées au fur et à mesure de l'état d'avancement des pièces du dossier.



© Source : extrait du site internet de la Ville de Vouziers – Mai 2019

Rechercher

ACCES DIRECT

- > Actes d'état civil
- > Vos droits et démarches
- > Demande de salles (réservation)
- > Réserver un livre à la bibliothèque
- > Réserver le minibus Ville
- > Formulaire de demande de buvette
- > Séances du conseil municipal
- > Nouvelles activités péri-éducatives
- > Permanences des services au public
- > Marché hebdomadaire
- > Ordures ménagères

Plan de la Ville

Annuaire des Associations

Magazine Municipal

Programme Cinéma

Réunion publique PLU

Mercredi 5 juin 2019 - 18 h - Salle Bellevue, rue de Condé, Vouziers

Révision générale du PLU de Vouziers : 2e réunion publique

Dans le cadre de la révision générale de PLU (Plan local d'urbanisme) seront présentés les différents documents constituant le PLU, à savoir :

- Présentation synthétique des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Présentation synthétique de l'avant-projet de zonage
- Présentation synthétique du règlement écrit (dans les grandes lignes)
- Présentation des Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Rappel : Les documents et registre de concertation du public sont toujours disponibles au service Urbanisme et ce, jusqu'à la fin de la procédure.

Service Urbanisme mutualisé - Mairie de Vouziers, rez-de-chaussée, rue de Glasgow, 08400 VOUZIERStout
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30. Tél. : 03 24 30 76 55 Courriel : instruction@2c2a.com



Pour consulter les plans de zonage

Agenda

Juin 2019

- Du 04/06/2019 au 04/07/2019 - EXPOSITION des écoles vouzinoises**
Exposition des travaux des enfants Les écoles du territoire et Les Tournelles auront développé des projets en commun au cours [...]
- Le 12/06/2019 - Marché des producteurs locaux**
Mercredi 12 juin 2019, place Carnot Marché des producteurs locaux à Vouziers de 14 h à 19 h, sur la place Carnot. Org. : Dynamic Argonne - 08400 Vouziers. [...]
- Le 12/06/2019 - Journée parentalité**
Mercredi 12 juin 2019 de 13h à 17h, salle Bellevue à VOUZIERStout Journée parentalité Ateliers de la maison des sports de Bazailles, 1 structure gonflable, une mascotte Woinic, des stands (Maison de la Nature, prévention bucco-dentaire, [...])

Accueil > Cadre de vie > Révision générale du PLU

Révision générale du PLU

Actuellement le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Vouziers est en cours de révision générale afin d'être en adéquation avec la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, mais également pour modifier le PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable).

Délégation 2015/77 : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Vouziers.

Délégation 2016/45 : Révision générale du PLU de Vouziers, précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.

Délégation 2016/16 : Révision générale du PLU : intégration des communes de Virzy et Tervoyen/Aisne.

Le PLU, c'est quoi ? [voir]

1. PLU "Porter à Connaissance" (disponible en mairie)

Le « porter à connaissance » désigne la procédure par laquelle le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants.

2. Le rapport de présentation :

Diagnostic qui permet de faire ressortir sur de nombreuses thématiques (habitat, emploi, commerces, transports, environnement, loisirs, patrimoine...), la situation de la ville et son évolution.

- Partie 1 : 1. Introduction, 2. Diagnostic communal (p.1 à 41)
- Partie 2 : 2. Diagnostic communal, suite (p. 42 à 57)
- Partie 3 : 3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution (p. 58 à 93)
- Partie 4 : 3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution, suite (p. 94 à 118)
- Partie 5 : 3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution, suite (p. 119 à 140)
- Partie 6 : 3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution, suite (p. 141 à 181)
- Partie 7 : 3. Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution, suite (p. 182 à 200)

3. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : véritable cœur du PLU, il pose la question du devenir du territoire de Vouziers pour les 10 à 15 prochaines années. Il expose les objectifs et projets de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement et de développement économique et social. [PADD à télécharger]

Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) : Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire. OAP Chestres - OAP Tervoyen-sur-Aisne - OAP Vouziers rue Verte - OAP Vouziers Synne - OAP Virzy

Plans d'avant-projet de zonage du PLU :

- Blaise (secteur sud, village)
- Chestres (village, Est, Sud-Est, Sud)
- Condé-lès-Vouziers (village)
- Tervoyen-sur-Aisne (village, secteurs 1, 2, 3, 4, 5)
- Vouziers (centre et ZA17, centre 18, Nord 12, Nord 13, Sud 23, Sud 24, Sud 25, Vouziers 15)
- Virzy (village, secteurs 7, 8, 9, 10)

☐ **MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DES DOCUMENTS À L'ÉTUDE (PROVISOIRES)**

regroupant les pièces explicitant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme en cours d'études.

Le projet de PLU a évolué au fil des études et des échanges avec les élus, le public et les personnes publiques associées à la procédure.

Les documents **provisaires** produits au fur et à mesure de **leur état d'avancement** ont été mis à la disposition du public à la mairie de Vouziers et sur le site internet de la Ville de Vouziers (cf. page précédente : diagnostic, PADD, plans de zonage, etc.). En complément, l'avant-projet de zonage du PLU a été déposé en version « papier » dans les mairies annexes.

1.3. MODALITÉS ACCOMPLIES POUR S'EXPRIMER ET ENGAGER LE DÉBAT

☐ **MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE REGISTRES DE CONCERTATION**

(Voir paragraphe 2.1. ci-après lié à l'analyse globale des remarques portées sur ce registre)

La commune nouvelle de Vouziers ayant été créée lors des études liées à la procédure d'élaboration du PLU, les élus ont jugé opportun de mettre à disposition trois registres de concertation et non un :

- à Vouziers : registre ouvert le 21 décembre 2016,
- à Terron-sur-Aisne : registre ouvert le 21 décembre 2016,
- à Vrivy : registre ouvert le 21 décembre 2016.

Ces registres ont été clôturés à l'arrêt du bilan de la concertation par le conseil communautaire.

☐ **POSSIBILITÉ D'ÉCRIRE AUX PRÉSIDENT DE LA 2C2A OU AU MAIRE DE VOUZIER, OU DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC EUX ET/OU UN ADJOINT, ET/OU LES SERVICES TECHNIQUES.**

Quelques courriers ont été adressés majoritairement au maire de Vouziers (voir analyse ci-après), et le public a été reçu au besoin par les services mutualisés, et en particulier le service Urbanisme.

☐ **AUTRES ACTIONS (en dehors des réunions et permanences ci-après organisées)**

Pour mémoire, ce dispositif a été complété par la tenue de réunions en présence de représentant des services de l'État et des autres Personnes Publiques Associées à la procédure (PPA), depuis la prescription de la révision du PLU jusqu'à l'arrêt du projet.

Au même titre que les remarques formulées par le public, ces échanges ont fait évoluer le projet de PLU, majoritairement en faveur des espaces agricoles.

❑ RÉUNION PUBLIQUE n°1

Cette première réunion publique a été organisée en soirée (18h30) le mardi 12 mars 2019 à la salle Bellevue à Vouziers.

Cette initiative de la collectivité a rassemblé 32 personnes au total, dont :

- **23** habitant(e)s, exploitants agricoles et/ou autres personnes intéressées au projet de PLU,
- **6** élus locaux,
- **2** membres du personnel administratif mutualisé 2C2A / Ville de Vouziers,
- **1** représentante du Bureau d'Études Dumay.

Cette première réunion publique a pris fin à 21h30.

❑ RÉUNION PUBLIQUE n°2

Cette seconde réunion publique a été organisée en soirée (18h00) le mercredi 5 juin 2019 à la salle Bellevue à Vouziers.

Cette initiative de la collectivité a rassemblé 24 personnes au total, dont :

- **16** habitant(e)s, exploitants agricoles et/ou autres personnes intéressées au projet de PLU,
- **5** élus locaux,
- **2** membres du personnel administratif mutualisé 2C2A / Ville de Vouziers,
- **1** représentante du Bureau d'Études Dumay.

Cette seconde réunion publique a pris fin à 21h30.



Source : © Photographie - Dr Jean-Luc LAMBERT

Préalablement à ces réunions publiques, une information au public a été diffusée dans le bulletin municipal de Vouziers (voir extraits pages précédentes du bulletin municipal).

L'information a été aussi relayée sur le site internet de la Ville, sur les panneaux lumineux et sur les panneaux d'affichage de la Ville.

Les élus ont été quant à eux destinataires d'invitations.

Après l'introduction de chaque réunion faite par M. DUGARD, Maire de Vouziers, un diaporama a été diffusé et commenté par la représentante du Bureau d'Études Dumay. Les échanges avec les participant(s) se sont poursuivis.

Les questions et/ou observations formulées par le public sont listées au paragraphe 2.2. ci-après.



II/ POINTS RÉVÉLÉS AU COURS DE LA CONCERTATION

2.1. ANALYSE GLOBALE DES REMARQUES PORTÉES SUR LES REGISTRES

► Registre à la mairie de Vouziers

Numéro d'ordre	Nature de la remarque	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
RC 1 Vouziers	Mme CORNEVIN le 31.01.2017. Terron-sur-Aisne Serait-il possible que le chemin communal en direction de « la Neuville » redevienne accessible et soit ouvert aux habitants, car il est fermé en bout de parcelle 79 par un portail ?	<i>Cette demande n'a pas d'incidences directes sur le projet de PLU.</i> <i>Il est toutefois rappelé qu'un chemin communal doit rester accessible. La situation mentionnée par Mme CORNEVIN fait l'objet d'une analyse parallèle engagée par la Ville de Vouziers.</i>
RC 2 Vouziers	Mme Valentine DION le 07.02.2017. Blaise L'agriculture fait vivre notre territoire. Demande d'intégration et de prise en compte de l'avis des agriculteurs locaux : arrêter d'empiéter sur les terres agricoles et optimiser les surfaces déjà en partie déjà urbanisées (ZAC de l'Argonne - 2C2A) et les terrains abandonnés.	<i>Tout au long des études et de la concertation publique préalable, l'agriculture a fait partie des débats centraux. Les élus ont pleinement conscience de l'importance de cette activité majeure pour le territoire vouzinois et dans une plus large mesure du territoire intercommunal. Le projet de PLU en est l'expression, car il intègre le diagnostic agricole et une évaluation des « dents creuses ».</i> <i>La réduction de la consommation potentielle de l'espace agricole, naturel ou forestier en faveur d'une extension urbaine est assez significative, la surface approchée passant de 137 ha à 23 ha.</i>
RC 3 Vouziers	M. Jean BROYER le 08.03.2017. Pourquoi un recul de 5 m applicable aux nouvelles constructions dans le quartier de Syrienne ? Cela s'avère pénalisant pour pouvoir construire sur des terrains situés à l'angle de deux rues (ex : rues des Cuirassiers, de l'Agriculture, du Stade, Gallieni, etc.).	<i>Le projet de PLU maintient le classement en zone urbaine UC de ce quartier, de même que cette règle de recul, exception faite pour les parcelles à l'angle de ces rues, tout en respectant l'unité urbaine, architecturale et paysagère de ces rues.</i>

REGISTRE OUVERT EN MAIRIE DE VOUZIER (suite)		
Numéro d'ordre	Nature de la remarque	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
RC 4 Vouziers	M. Jean-René PATOUREAUX le 23.03.2017. Il faudrait réfléchir à l'avenir du centre-ville. Je constate le départ ou la fuite d'une grande partie des commerçants. L'achat des fonds de commerce se fait au profit d'un changement de destination à vocation d'habitat, avec « morcellement » à des locataires. Une minorité d'entre eux concourt à des problèmes de voisinage et de nuisances difficiles voire impossibles à solutionner.	<i>La revitalisation du centre-ville de Vouziers est au cœur du projet politique exprimé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).</i> <i>Un périmètre de sauvegarde des linéaires marchands a été défini et intégré au PLU (changement de destination pour de l'habitat interdit en rez-de-chaussée, dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du PLU).</i> <i>Le retour à la mixité sociale fait partie intégrante des dispositions législatives impactant l'urbanisme depuis les années 2000.</i>
RC 5 Vouziers	Observation sans nom, le 04.04.2017. Souhait que les parcelles de la zone UCj situées rue de Syrienne redeviennent constructibles. Constat d'une absence de concordance de règle entre la ZPPAU et le PLU concernant la pose de volet roulant en centre-ville (concilier l'aspect extérieur et l'isolation).	<i>Le PLU en vigueur délimite deux zones UCj à vocation de jardins de part et d'autre de la rue de Syrienne.</i> <i>Concernant les volets roulants, ils sont interdits par l'Architecte des Bâtiments de France sur les façades principales, ainsi que les coffres sur le bâti traditionnel (objectif de préservation patrimoniale et architecturale qui peut primer sur les objectifs de développement durable).</i>
RC 6 Vouziers	M. et Mme AUGUSTO le 13.04.2017. Condé-lès-Vouziers Courrier joint au registre	<i>Voir paragraphe 2.2. ci-après.</i>

REGISTRE OUVERT EN MAIRIE DE VOUZIER (suite)		
Numéro d'ordre	Nature de la remarque	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
RC 7 Vouziers	M. GOISET Fabrice le 09.05.2017. Signature d'un compromis de vente le 8 mars 2017 pour l'achat de la parcelle AK n°3 en friche depuis plus de 20 ans, tout comme le terrain attenant et appartenant à la commune de Vouziers. Regret exprimé envers l'exercice du droit de préemption urbain par la commune. Projet d'y faire un verger avec des variétés anciennes et un jardin fleuri, accueil de ruches, maisons à insectes, etc. Demande de classement en zone non constructible de la parcelle.	<i>Le PLU en vigueur classe cette parcelle en zone à urbaniser pour l'accueil de projet d'ensemble (1AUB).</i> <i>Le projet de PLU maintient la constructibilité de cette parcelle désormais intégrée à la zone à urbaniser 1AUE. Cette dernière est en effet concernée par des projets d'implantation d'équipements d'intérêt collectif (projet commun EDPAMS et GHSA).</i> <i>À l'occasion de l'exercice souhaité du Droit de Préemption Urbain en 2017, d'autres parcelles ont été proposées à M. GOISET par M. le Maire de Vouziers. Ces propositions n'ont pas à ce jour abouti, mais la 2C2A et la Ville de Vouziers restent néanmoins attentives au développement potentiel de ce type de projet sur son territoire, à l'image de l'opération Chouettes Vergers d'Argonne Ardennaise.</i>
RC 8 Vouziers	M. Pascal COLSON le 23.05.2017. Courrier joint au registre	<i>Voir paragraphe 2.2. ci-après.</i>
RC 9 Vouziers	M. Jean BROYER le 14.03.2018. Courrier joint au registre	<i>Voir paragraphe 2.2. ci-après.</i>
RC 10 Vouziers	Mme Pascale COLSON le 14.08.2018. Remarque sur le plan d'informations 1/3 (du 22.12.2016) joint au Porter à Connaissance de l'État. Les ICPE agricoles ne sont pas placées au bon endroit	<i>Ces plans d'information joints au PAC ont été formalisés avant la réalisation du diagnostic agricole. Ce dernier est quant à lui intégré au projet de PLU et il convient d'y faire davantage référence. Cette remarque a été néanmoins relayée auprès des services de l'État concernés le 18 juin 2019, pour suite à donner le cas échéant.</i>
RC 11 Vouziers	M. Pascal COLSON le 13.11.2018. EARL des Quatre Pâquis Livret 1 – page 31. Un bâtiment agricole se trouvant à côté de mon habitation n'est pas signalé sur le plan. Demande d'identification et de protection de ce bâtiment.	<i>À l'issue des contacts préalables établis avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes, le diagnostic agricole a été complété en conséquence ainsi que les autres pièces concernées du projet de PLU.</i>

REGISTRE OUVERT EN MAIRIE DE VOUZIER (suite)		
Numéro d'ordre	Nature de la remarque	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
RC 12 Vouziers	Mme Pascale COLSON le 13.11.2018. Terron-sur-Aisne Livret 2 PADD – version 4 octobre 2017 Terron-sur-Aisne Il y a deux ripisylves identifiées qui n'en sont pas (réserve incendie et un tas de terre qui n'y est plus) Parcelle La Vache.	<i>Après vérification des données reportées, ces deux emprises bleutées sont issues des données cadastrales (cadastre.gouv.fr), sur lesquelles le projet de zonage du PLU est reporté.</i> <i>Ce figuratif ne remet pas en cause le classement projeté en zone agricole (A) des parcelles situées au lieudit « La Vache », et des installations et autres bâtiments agricoles riverains. Il est conseillé à Mme COLSON d'engager les démarches nécessaires auprès des services cadastraux concernés pour apporter les modifications souhaitées.</i> <i>Le fond de plan cadastral utilisé pour le zonage du PLU sera alors ensuite actualisé en conséquence, en phase d'approbation du PLU.</i>
RC 13 Vouziers	M. Gildas BERGERY le 19.02.2019. Condé-lès-Vouziers Livret 2 Carte d'accompagnement du PADD Itinéraire de découverte (chemin de promenade boucle des Pâquis). Le chemin est tracé sur une propriété privée à usage exclusivement agricole et débouche directement sur une exploitation agricole (lieudit le Château de Condé). La présence de promeneurs est extrêmement dangereuse et compte tenu de l'activité agricole et de l'élevage, cet itinéraire est à modifier absolument.	<i>Le figuratif de l'itinéraire de découverte est modifié sur la carte du PADD pour ne pas déboucher sur l'exploitation agricole (bouclage de l'itinéraire en empruntant la R.D. 983.).</i> <i>La volonté de la collectivité de pérenniser et d'encourager le développement de voies douces sur le territoire reste pleinement d'actualité.</i> <i>En cas de projets plus aboutis, la profession agricole sera concertée.</i>
RC 14 Vouziers	Mme Pascale COLSON le 06.03.2019. (Terron-sur-Aisne) Suite à la réunion PLU du 21.02.2019, un plan a été présenté sur lequel le terrain de football deviendrait urbanisé. Nous avons fait des propositions pour maintenir le terrain de football et faire des échanges. Elles ont été refusées sans concertation avec la commission PLU.	<i>Les investissements publics engagés prochainement à Terron-sur-Aisne (voirie et réseaux divers) ont amené la commune de Vouziers à prioriser une zone d'extension urbaine potentielle sur une partie de l'actuel terrain de football appartenant à la commune.</i> <i>Avant toute commercialisation de parcelles, des solutions seront au préalable trouvées pour les sportifs usagers de ce terrain.</i> <i>Un emplacement réservé pour l'accueil d'équipements sportifs et de loisirs a été délimité en parfaite concertation avec des représentants de Terron-sur-Aisne (maire délégué, etc.).</i>

REGISTRE OUVERT EN MAIRIE DE VOUZIERS (suite)		
Numéro d'ordre	Nature de la remarque	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
RC 16 Vouziers	Mme Pascale COLSON le 06.03.2019. (Terron-sur-Aisne) Zones humides / Terron-sur-Aisne L'identification de terrains en zones humides potentielles au lieudit Le Pâquis est contestée par les propriétaires, qui demandent à ce que le plan soit modifié et que ces parcelles (60 / 61) soient intégrées à la zone agricole. Rejet d'eaux pluviales venant de la parcelle communale 62 (terrain de football) sur les parcelles privées précitées	<i>Le projet de PLU classe ces deux parcelles en zone agricole (A).</i> <i>La gestion des eaux pluviales relève de la compétence de la Ville de Vouziers. Les problématiques soulevées lors de la concertation publique seront analysées en parallèle du PLU.</i>
RC 16 Vouziers	M. Gilles BAUDIER le 23.05.2019. (Terron-sur-Aisne) Les parcelles n°351, 350, 349 et 348 au lieudit « les Coutures » ne sont pas humides pour un quart des parcelles comme vous le notifiez, car elles surplombent la route de 3 ou 4 mètres. Il en est de même des parcelles n°341, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 298, 224, 229 et 228 au lieudit « Entre les deux Tuileries ». Ce sont des terrains hauts et sains non humides (dénivelé par rapport au ruisseau de 3 ou 4 m)	<i>Voir réponse apportée ci-avant - Observation n°2 lors de la réunion publique n°2 du 5 juin 2019.</i>
RC 17 Vouziers	M. et Mme AUGUSTO Joseph Jean le 05.06.2019. Propriétaires des parcelles cadastrées section AS n°123 et 124 à Condé, nous acceptons leur classement en zone N (naturelle).	<i>Les élus prennent acte de cette observation favorable. cf. RC 6 Vouziers précédente</i>

► **Registre à la mairie annexe de Terron-sur-Aisne**

Numéro d'ordre	Nature de la remarque	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
RC 1 Terron	M. et Mme FÉCOURT le 30.01.2017 : (Terron-sur-Aisne) Demande l'intégration de leur terrain cadastré section A « Les Chardonnettes » n°294, 888, 297 et 296 situés rue de Prague. Un premier CU a été accordé à l'ancien propriétaire qui leur a cédé le(s) terrain(s). Attestation que ce terrain n'a jamais fait l'objet d'une quelconque occupation agricole.	<i>Le projet de PLU n'intègre pas ces parcelles dans la zone constructible (UB) car situés en dehors de la zone agglomérée du village de Terron-sur-Aisne (lutte contre l'étalement urbain, réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et maîtrise des dépenses publiques en voirie et réseaux divers).</i> <i>Le Projet de PLU classe ces parcelles en zone agricole (A) à l'appui des informations portées sur le Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2017 mis en ligne sur le site du géoportail : parcelles en prairie permanente – herbe prédominante.</i> <i>Le CU accordé à l'ancien propriétaire n'est plus valable aujourd'hui.</i>
	Mme Pascale COLSON le 04.06.2019. Des parcelles situées à côté du cimetière (348, 350, 351 et 352) sont englobées dans la zone humide. Il doit y avoir une erreur (plan joint n°1) Des parcelles situées route des Alleux sont identifiées par erreur en espace boisé classé (verger et pâtures) / (plan joint n°2). Parcelles La Vache 32, 33 et 34. Les deux carrés identifiés en plan d'eau sont une fosse à lisier et une réserve incendie géomembrane. Il y a donc une erreur (plan joint n°3). Présence à Terron-sur-Aisne de jolis chemins qui pourraient, s'ils étaient entretenus, être des chemins partagés entre promeneurs, chasseurs, agriculteurs. Le chemin de Terron-sur-Aisne / Les Alleux est un exemple. Erreur de parcelles en zones humides. Ce ne sont pas des parcelles en zones humides.	 <i>Voir réponse apportée ci-après - Observation n°1 lors de la réunion publique n°2 du 5 juin 2019.</i> <i>L'espace boisé classé a été partiellement réduit pour exclure des parcelles progressivement en cours de recolonisation par la forêt et intégrant des espaces pâturés ou de prairies. Le classement en zone naturelle et forestière (N) est quant à lui maintenu, ce qui n'exclut pas la valorisation agricole.</i> <i>Voir réponse apportée précédemment (RC 12 Vouziers)</i> <i>Voir réponse apportée ci-après - Observation n°4 lors de la réunion publique n°1 du 12 mars 2019.</i> <i>La question de l'entretien des chemins ne relève pas directement du Plan Local d'Urbanisme.</i> <i>Voir réponse apportée ci-après - Observation n°2 lors de la réunion publique n°2 du 5 juin 2019.</i>

► **Registre à la mairie annexe de Vrizy**

Aucune observation recensée à l'arrêt du bilan de la concertation publique.

2.2. REMARQUES OU DEMANDES ÉCRITES FORMULÉES PAR LES TIERS

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
DE 1	M. et Mme AUGUSTO le 13.04.2017. Condé-lès-Vouziers Courrier joint au registre Le projet de PLU apporte-t-il un changement de classement des parcelles cadastrées AS n°123 et 124 ? (zone à urbaniser 1AUa au PLU avant révision). Si oui, lequel ?	Seule la parcelle AS n°124 est classée en zone à urbaniser au coup par coup par le PLU en vigueur. La parcelle AS n°123 est quant à elle englobée dans la zone naturelle et forestière N. Le chemin public existant et desservant les terrains initialement classés en zone 1AUa n'est pas en l'état suffisant et nécessite un élargissement et un réaménagement pour satisfaire aux obligations de desserte (réseaux, etc.). Sur le plan foncier, la multitude de parcelles privées ne facilite pas non plus l'aménagement de ce secteur vouzinois. En considérant ce qui précède et les objectifs concomitants de réduction de la consommation de l'espace, le projet de PLU ne reconduit pas cette zone à urbaniser potentielle à Condé-les-Vouziers, et privilégie un classement en zone N (dont les parcelles concernées par la demande). cf. RC 15 Vouziers ci-avant.
DE 2	M. COLSON Pascal Éleveur Laitier pâturage tournant dynamique à Terron-sur-Aisne <i>Courrier non daté adressé à M. le Président de la 2C2A,</i> <i>M. le Maire de la commune nouvelle de Vouziers, M.</i> <i>WARSMANN Jean-Luc et au Bureau d'Études Dumay</i> <i>Courrier(s) réceptionné(s) le 23.05.2017</i> Mise en avant de la décision prise de délocaliser à l'écart du village les sites d'exploitations initialement implantés au sein de la zone urbanisée. Décision en faveur de la prise en compte des nuisances réciproques avec l'urbanisation, mais avec des impacts financiers importants pour l'exploitation. Demande que le futur PLU permette à l'exploitation de se développer, en référence également à la charte de la commune nouvelle. Demande de préservation des prairies en section ZA La Vache, et du maintien en zone agricole des parcelles ZA 75, 76 et 79. Ces parcelles forment des dents creuses au sein du village, mais présentent un intérêt économique et sont vitales pour l'exploitation agricole. Demande de préservation des parcelles pouvant être pâturées sans déplacements motorisés et attenantes aux bâtiments d'exploitation.	Le projet de PLU se doit d'intégrer à la zone constructible (UB) les parcelles ZA 75, 76 et 78 pour partie, en cohérence avec les autorisations d'urbanisme délivrées en parallèle à la procédure de révision du PLU. Ces parcelles ne sont plus considérées aujourd'hui comme des dents creuses (emprises cédées et bâties). Le site d'exploitation délocalisé et les parcelles attenantes sont classés en zone agricole (A).

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
DE 3	M. BROYER Jean Courrier du 14.03.2018 Demande réitérée et complémentaire à sa demande portée sur le registre. (cf. RC 3 Vouziers)	<i>Le projet de PLU maintient le classement en zone urbaine UC de ce quartier, de même que cette règle de recul, afin de ne pas rompre l'unité urbaine, architecturale et paysagère de ces rues.</i>

Ces trois courriers ont été annexés au registre de concertation publique.

2.3. REMARQUES OU DEMANDES ORALES FORMULÉES PAR LES TIERS

ÉCHANGES AVEC LE SERVICE URBANISME MUTUALISÉ (2C2A ET COMMUNE DE VOUZIER)S		
Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
DO 1	Demandes orales courantes formulées auprès du service Urbanisme : Les règles du PLU seront-elles différentes par rapport au PLU actuel (de la commune historique de Vouziers) ? notamment pour les hauteurs des constructions dans la zone de l'ancien Aldi et de M. Bricolage.	<i>Le règlement du PLU révisé de Vouziers peut entraîner des modifications de règles. Ces dernières résultent par exemple d'évolutions législatives ou de modes de constructions intervenues depuis ces dernières années, etc.</i> <i>La structure du règlement écrit est quant à elle remaniée suite au décret de modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016.</i> <i>Les terrains accueillant l'ancien Aldi et M. Bricolage (rue du Blanc Mont) restent classés en zone urbaine à vocation d'activités (UZ) dans le projet de PLU. En matière de hauteur de bâtiment, le projet de règlement écrit intègre des règles nouvelles « qualitatives » et non « quantitatives », visant à optimiser l'intégration urbaine, architecturale et paysagère. Pour mémoire, le règlement en vigueur du PLU ne précise pas de hauteur chiffrée.</i>

RÉUNION PUBLIQUE N°1 DU 12 MARS 2019

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
Obs. 1	Évolution de la maîtrise d'ouvrage Si la maîtrise d'ouvrage a évolué, est-ce la commune de Vouziers ou la 2C2A qui prend en charge financièrement la mise en œuvre de cette procédure ?	<i>L'autorité compétente à ce jour pour poursuivre et achever cette procédure de PLU est la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, qui en assume également la charge financière.</i>
Obs. 2	Évolutions démographiques Les graphiques présentés sur l'évolution de la population de Vouziers indiquent une tendance à la hausse entre 2012/2013 et 2016. Ces chiffres sont contestés dans la mesure où le niveau de population est en perpétuelle chute depuis plusieurs décennies à Vouziers (commune historique). Les derniers chiffres de l'INSEE confirment d'ailleurs cette baisse.	<i>Les graphiques présentés sont extraits des études réalisées en 2017 sur la base des chiffres fournis à cette époque par l'INSEE. Il s'agit de chiffres intermédiaires du recensement de la population.</i>
Obs. 3	Projections démographiques Le graphique synthétisant les projections démographiques apparaît quant à lui cohérent puisqu'il représente bien une courbe démographique globale en baisse continue depuis plusieurs décennies. Le choix retenu pour revenir à un niveau de 4700 habitants est très optimiste.	<i>La baisse démographique locale n'est pas démentie mais elle n'est pas propre au vouzinois.</i> <i>Les élus optent pour une vision volontariste et optimiste du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Ce niveau de population a déjà été atteint par le passé</i>
Obs. 4	Liaison douce / Voie verte / agriculture L'orientation politique exprimée de développer ces voies sur le territoire va le plus souvent à l'encontre de l'activité agricole (ouverture au public le long de parcelles cultivées, en pâtures, etc.). Les effets réels sur le tourisme et le développement économique restent à être démontrés, notamment sur le niveau d'emplois créés, alors que les exploitants qui travaillent sur le territoire ont des besoins de fonctionnement à prendre en compte pour pérenniser leurs activités. Les financements alloués pour ces voiries nouvelles de plusieurs kilomètres pourraient être mieux investis dans le réaménagement de voies existantes qui se détériorent alors qu'elles sont nécessaires à bon nombre d'habitants et d'usagers (ex : RD vers Les Alleux).	<i>Le développement des voies douces s'opère depuis ces dernières années à l'échelle du département des Ardennes, et même au-delà.</i> <i>En plus de favoriser le sport, les loisirs et le tourisme (Slow tourisme, etc.), les perspectives en matière économique ne doivent pas être sous-estimées (ex : activités nouvelles aux abords de leurs tracés, etc.).</i> <i>L'aménagement de voies douces fait partie intégrante du projet politique souhaité pour les prochaines années, de même que la préservation de l'activité agricole locale. Ces orientations ne sont pas nécessairement incompatibles.</i>

Obs. = Observation

RÉUNION PUBLIQUE N°1 DU 12 MARS 2019

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
Obs. 5	Condé-les-Vouziers – Itinéraire de découverte – Exploitation agricole Demande de modification du tracé d'un chemin de promenade proposé et débouchant sur une exploitation agricole existante (demande exprimée également dans le registre de concertation publique).	<i>Cette observation recoupe une observation mentionnée sur le registre (cf. RC 12 Vouziers). Le plan schématique du PADD est modifié en conséquence mais l'orientation politique de développer les voies douces sur le territoire reste quant à elle inscrite au PADD (cf. point précédent).</i>
Obs. 6	Chemins agricoles / fossés Entretien et continuité des fossés Des chemins agricoles et des fossés mériteraient d'être entretenus, créés et/ou prolongés.	<i>Les remarques et/ou besoins formulées concernant les chemins ruraux et d'exploitation relèvent davantage d'un aménagement foncier que de la procédure de PLU à proprement dite.</i>
Obs. 7	Aspect hydraulique / Ruissellement des eaux pluviales Ces données sont essentielles et elles devraient apparaître dans le diagnostic du territoire communal.	<i>Les études hydrauliques et/ou liées à la maîtrise des eaux pluviales sont à intégrer au PLU lorsqu'elles existent.</i>
Obs. 8	Autorisations d'urbanisme Des « aberrations » sont constatées en matière de construction, avec par exemple l'absence de prise en compte du sens des vents, entraînant des nuisances olfactives pour les riverains en cas d'implantation de bâtiments agricoles, des autorisations délivrées en zone inondable, etc.	<i>Le PLU tend à cadrer au mieux les projets attendus dans les différentes zones du PLU. Il n'en reste pas moins que les constructeurs, aménageurs et autres porteurs de projet doivent avoir une démarche respectueuse du site et de l'environnement dans lequel s'insère leur projet. En zone inondable, tous les projets ne sont pas nécessairement interdits, mais sont tenus de respecter des règles plus ou moins contraignantes.</i>
Obs. 9	Périmètres de protection autour des Monuments Historiques Est-ce que les périmètres de protection présentés vont être modifiés dans le cadre de cette procédure de PLU ?	<i>L'Architecte des Bâtiments de France a proposé récemment à la collectivité de modifier les périmètres de protection autour des églises de Vrîzy et Vouziers. Le conseil municipal et/ou le conseil communautaire auront à se prononcer pour donner un avis sur les nouveaux périmètres proposés. S'il s'agit bien d'une procédure distincte de celle du PLU, elle est le plus souvent engagée en même temps pour pouvoir organiser une enquête publique commune.</i>

RÉUNION PUBLIQUE N°1 DU 12 MARS 2019 (suite et fin)

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
Obs. 10	Zones humides / Terron-sur-Aisne L'identification de terrains en zones humides potentielles au lieudit Le Pâquis est contestée par les propriétaires, qui demandent à ce que le plan soit modifié et que ces parcelles (60 / 61) soient intégrées à la zone agricole. Rejet d'eaux pluviales venant de la parcelle communale 62 (terrain de football) sur les parcelles privées précitées	<i>Le projet de PLU classe ces deux parcelles en zone agricole (A).</i> <i>La gestion des eaux pluviales relève de la compétence de la Ville de Vouziers. Les problématiques soulevées lors de la concertation publique seront analysées en parallèle du PLU.</i>
Obs. 11	Modalités de concertation A-t-on le droit d'inscrire sur le registre tout type de remarques ? Est-ce possible de déposer les plans de zonage projetés dans à la mairie annexe de Terron-sur-Aisne pour faciliter leur consultation ?	<i>Comme indiqué lors de la réunion publique, la concertation c'est un espace d'information, de dialogue et de débats entre la 2C2A, la commune de Vouziers, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes intéressées par cette procédure de PLU.</i> <i>Toute personne a le droit d'inscrire ses observations sur le registre. Toutefois, seules les observations, remarques ou propositions directement liées au projet de PLU peuvent être analysées et traitées le cas échéant. Celles « dépassant » le cadre du PLU seront recensées davantage à titre d'informations.</i>

RÉUNION PUBLIQUE N°2 DU 5 JUIN 2019

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
Obs. 1	Assainissement / Eaux pluviales Des observations sont formulées pour mentionner des désordres en matière de gestion d'eaux pluviales sur des terrains agricoles riverains de zones aménagées (ex : ZAC à Vouziers, terrain de football à Terron-sur-Aisne, etc.?).	<i>La gestion des eaux pluviales relève de la compétence de la Ville de Vouziers. Les problématiques soulevées lors de la concertation publique seront analysées en parallèle du PLU.</i>

RÉUNION PUBLIQUE N°2 DU 5 JUIN 2019 (suite)

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
Obs. 2	Zones humides Des observations sont formulées pour mentionner l'absence de zones humides sur des parcelles concernées par des zones à dominante humide.	Les terrains visés par les remarques sur la thématique « zones humides » à Terron-sur-Aisne sont concernés par des zones à dominante humide, répertoriées par la DREAL Grand Est. Il s'agit de secteurs de pré-localisation d'habitats humides ou potentiellement humides, où le caractère humide n'est pas totalement garanti au titre de la « loi sur l'eau ». Au même titre que les sites naturels remarquables ou les éléments de la trame verte et bleue, ces milieux sensibles doivent être identifiés au mieux dans les documents d'urbanisme. En pratique, si des terrains concernés par des zones à dominante humide devaient être bâtis ou aménagés et imperméabilisés, le projet sera conditionné à la réalisation d'une étude « zone humide », qui permettra : - dans un premier temps, de confirmer la présence d'une zone humide à l'échelle de cette parcelle - et le cas échéant, de la délimiter. En cas de projet, le propriétaire pourra alors décider de ne pas aménager la surface qui aura été déterminée comme étant en nature de zone humide ou bien de l'aménager et de s'engager à réaliser des mesures compensatoires proportionnées.
Obs. 3	Chemins tracés dans des propriétés privées	Aucun exemple précis n'a été cité lors de la réunion publique (et après). Toutefois et après recherches complémentaires auprès des services concernés, il s'avère que des itinéraires de randonnée existants peuvent traverser en partie des propriétés privées. Au regard des projets en cours de réflexion mais non aboutis de refonte du réseau de voies douces, il paraît plus prudent de ne pas faire figurer au PADD des tracés susceptibles d'évoluer. Seul le tracé le long de canal des Ardennes est maintenu. Enfin et pour information, le fond de plan cadastral reste quant à lui utilisé pour le tracé du zonage du PLU.
Obs. 4	Demande de prise en compte des besoins de la profession agricole sur laquelle on fait déjà peser beaucoup de contraintes environnementales (natura 2000, etc.)	Le projet de PLU tend à trouver un équilibre et/ou un compromis équitable entre les objectifs de préservation de l'activité agricole et les autres objectifs politiques retranscrits dans le PLU, sur les volets économiques, environnementaux, de l'habitat et des équipements d'intérêt public ou collectif. En comparaison avec les surfaces du PLU en vigueur de Vouziers les terrains reclassés en zone agricole sont plus nombreux.

RÉUNION PUBLIQUE N°2 DU 5 JUIN 2019 (suite et fin)

Numéro d'ordre	Nature de la remarque ou de la demande	Approche de la collectivité / Incidences sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
Obs. 5	M. NIVAILLE Demande de modification de classement de parcelles en zone agricole (A) Détail suivant fourni au service Urbanisme le 06.06.2019 : <i>Planche projet n°4B11 :</i> - Modification de la limite de la zone UB – ne pas inclure la parcelle AC n° 188. - Modification de la zone N en zone A car terrains en herbe (anciennes vignes) - Modification de la parcelle ZD n° 114 – zone N on peut apporter la précision qu'il s'agit d'un verger <i>Planche projet n°4B10 :</i> - Modification de la zone N en zone A aux alentours de la parcelle ZD n° 97 - Présence d'un verger sur les parcelles ZC n° 106 – 107 – 101 – 100 – 102	<i>La collectivité souhaite prioriser les investissements publics réalisés et maintenir la possibilité d'implantation d'une construction nouvelle sur cette partie de parcelle AC n°188.</i> <i>Tout en maintenant le classement en zone naturelle et forestière N, la trame « verger » est figurée sur les parcelles ZD n°114, ZC n°106 – 107 – 101 – 100 – 102.</i> <i>Après débat, seule une partie des terrains initialement projetés en zone naturelle et forestière au lieudit « Les Vignes du Chenois » est reclassée en zone agricole.</i> <i>Le classement en zone naturelle et forestière (N) d'espaces au cœur d'une zone agricole prédominante (paysage ouvert) présente souvent de réels intérêts pour la faune et la flore (biodiversité développée au fil des années, espaces ombragés, etc.).</i>
Obs. 6	Mme Pascale COLSON : Rappel d'une demande de suppression formulée en parallèle dans les registres de concertation publique préalable, qui ne figure pas encore sur les plans mis à la disposition du public. (carrés bleus identifiés en plan d'eau).	<i>Voir réponse apportée précédemment (RC 12 Vouziers)</i>
Obs. 7	M. Jean-Luc LAMBERT Données complémentaires fournies sur le l'évolution démographique de Vouziers, du département des Ardennes et autres départements français	<i>Les statistiques et autres analyses fournies ont été intégrées le cas échéant au rapport de présentation du PLU.</i>

III/ CONCLUSION : BILAN DE LA CONCERTATION

Cette concertation a révélé les points suivants :

- a. Peu de personnes ont questionné les services techniques quant à la procédure et aux évolutions à venir du Plan Local d'Urbanisme.
- b. 16 interventions ont été portées sur le registre mis à la disposition du public (hors courriers insérés au registre, et certaines d'entre elles pouvant comporter plusieurs annotations).
- c. 3 demandes écrites ont été adressées au Maire de Vouziers.
- d. 1 demande écrite a été adressée au Président de la 2C2A (courrier identique adressé à Maire de Vouziers, comptabilisé ci-dessus).
- e. Aucune demande de rendez-vous avec le maire et/ou ses adjoints n'a été formulée.
- f. 39 personnes (hors élus de Vouziers) se sont déplacées lors des 2 réunions ouvertes au public.

Les conclusions de ce bilan font apparaître que depuis la mise en place de la concertation publique (fin 2016), les avis émis restent relativement peu nombreux mais certains ont pu faire évoluer le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), sans que cela remette en cause l'intérêt général.

Cette concertation a majoritairement soulevé des remarques liées l'assainissement pluvial, aux zones humides et à la prise en compte des besoins agricoles.

Ce bilan met fin à la phase de concertation menée au titre L.103-2¹ du code de l'urbanisme, mais le projet de P.L.U. sera soumis ultérieurement à l'enquête publique.

Le présent bilan de cette concertation sera joint au dossier de l'enquête.

¹ Il remplace à ce jour l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.